



**NATIONS  
UNIES**

**EP**

UNEP/MED WG.568/3

**ONU**   
programme pour  
l'environnement



Plan d'action pour  
la Méditerranée  
**Convention de  
Barcelone**

12 juillet 2023  
Français  
Original : anglais

Réunion des Points focaux du PAM

Istanbul, Türkiye, 12-15 septembre 2023

**Point 3 de l'ordre du jour : Rapport sur l'état d'avancement des activités menées au cours de l'exercice biennal 2022-2023**

**Rapport sur l'état d'avancement des activités menées au cours de l'exercice biennal 2022-2023**

Pour des raisons environnementales et d'économie, ce document est imprimé en nombre limité. Les délégués sont priés d'apporter leurs copies aux réunions et de ne pas demander de copies supplémentaires.

PNUE/PAM  
Athènes, 2023

## TABLE DES MATIÈRES

### Liste des abréviations/acronymes

<b>I</b>	<b>Introduction</b>	<b>1</b>
<b>II</b>	<b>Principales activités/résultats par thème du programme de travail liés à un résultat spécifique</b>	<b>1</b>
	<i>Programme 1. Vers une mer et côte en méditerranée sans pollution et sans déchets, en s'appuyant sur l'économie circulaire</i>	1
	<i>Programme 2. Vers des écosystèmes méditerranéens sains et une plus forte biodiversité</i>	6
	<i>Programme 3. Vers une Méditerranée résiliente au changement climatique</i>	10
	<i>Programme 4. Vers une utilisation durable des ressources côtières et marines, y compris l'économie circulaire et bleue</i>	11
	<i>Programme 5. Gouvernance</i>	15
	<i>Programme 6. Vers une surveillance, une analyse, une connaissance et une vision de la mer et du littoral méditerranéens pour une prise de décision informée</i>	21
	<i>Programme 7. Pour des activités de plaidoyer, de sensibilisation, d'éducation et de communication éclairées et cohérentes</i>	27
<b>III</b>	<b>Questions financières, administratives et de personnel</b>	<b>29</b>
	<b>Annexe I - États financiers de 2021 et 2022</b>	
	<b>Annexe II - État des contributions au 30 juin 2023</b>	

## LISTE DES ABRÉVIATIONS ET DES ACRONYMES

ABNJ	Zones ne relevant pas de la juridiction nationale
ACCOBAMS	Accord sur la conservation des cétacés de la mer Noire, de la Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente
ActionMed	Plans d'action pour des programmes de surveillance régionaux intégrés, des programmes de mesures coordonnés et la réponse aux lacunes en matière de données et de connaissances en mer Méditerranée
BAC	Concentrations ambiantes d'évaluation
MTD	Meilleures techniques disponibles
BBNJ	Diversité biologique des zones ne relevant pas de la juridiction nationale
BC	Concentrations ambiantes
BCRS	Système de rapports de la Convention de Barcelone
BD	Stratégie pour le domaine d'intervention « biodiversité » (FEM)
PB	Plan bleu
BWM	Gestion des eaux de ballast
Convention BWM	Convention internationale pour le contrôle et la gestion des eaux de ballast et sédiments des navires
PAC	Programme d'aménagement côtier
CDB	Convention sur la diversité biologique
CEDRE	Centre de documentation, de recherche et d'expérimentation sur les pollutions accidentelles des eaux
PDG	Président-directeur général
CGI SCP	Plan d'urgence sous-régional commun pour la lutte contre la pollution marine entre Chypre, la Grèce et Israël
CIESM	Commission internationale pour l'exploration scientifique de la Méditerranée
ClimVar et GIZC	Intégration de la variabilité et du changement climatiques dans les stratégies nationales de mise en œuvre du Protocole GIZC en Méditerranée
CME	Respect, suivi et application
CMR	Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction
CNRS-L	Conseil national de la recherche scientifique du Liban
CdP	Conférence des Parties
CORMON	Groupe de correspondance sur la surveillance
PC	Partie contractante
SC	Société civile
UC	Unité de coordination
CVC	Variabilité et changement climatiques
CW	Produits chimiques et déchets (FEM)
DeFishGear	Système de gestion des engins de pêche abandonnés dans la région Adriatique
DG MARE	Direction générale des affaires maritimes et de la pêche (CE)
DOALOS	Division des affaires maritimes et du droit de la mer
CEE	Concentrations en évaluation environnementale
EASIN	Réseau européen d'information sur les espèces exotiques
BERD	Banque européenne pour la reconstruction et le développement
CE	Commission européenne
ECA	Zone de contrôle des émissions
EcAp	Approche écosystémique
EcAp MED II	Mise en œuvre de l'approche écosystémique en Méditerranée, en cohérence avec la directive-cadre « Stratégie pour le milieu marin » de l'Union européenne
EcAp-MED I	Mise en œuvre de l'approche écosystémique (EcAp) par les Parties contractantes dans le cadre de la Convention de Barcelone pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et de ses Protocoles
CEC	Comité exécutif de coordination

EDC	Dichlorure d'éthylène
AEE	Agence européenne pour l'environnement
EIE	Évaluation des incidences sur l'environnement
Directive EIE	Directive concernant l'évaluation de l'incidence de certains projets publics et privés sur l'environnement
BEI	Banque européenne d'investissement
EMODnet	Réseau européen d'observations et de données relatives au milieu marin
AESM	Agence européenne pour la sécurité maritime
IEV	Instrument européen de voisinage
ENI SEIS II East	Mettre en œuvre les principes et les pratiques du système commun d'information sur l'environnement dans les pays du partenariat oriental
IEVP	Instrument européen de voisinage et de partenariat
PEV-Sud	Politique européenne de voisinage - Sud
OE	Objectifs écologiques
GER	Gestion écologiquement rationnelle
ETC/BD	Centre thématique européen pour la biodiversité
UE	Union européenne
EUSAIR	stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FEBEA	Fédération européenne des banques éthiques et alternatives
FEDERCHIMICA	Fédération nationale de l'industrie chimique (Italie)
FEMISE	Forum euroméditerranéen des instituts de sciences économiques
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
BEE	Bon état écologique
CGPM	Commission générale des pêches pour la Méditerranée
GIIN	Initiative du Réseau d'investissement à impact vert
SIG	Système d'information géographique
GIZ	Agence allemande de coopération internationale
GloBallast	Programme mondial de gestion des eaux de ballast
H2020	Programme Horizon 2020 (UE)
HCMR	Centre hellénique de recherche marine
HELCOM	Commission pour la protection de l'environnement marin de la mer Baltique – Commission d'Helsinki
HELMEPA	Association hellénique pour la protection de l'environnement marin
SNPD	Substances nocives et potentiellement dangereuses
HW	Déchets dangereux
AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique
GIZC	Gestion intégrée des zones côtières
IMAP	Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et critères d'évaluation connexes
OMI	Organisation maritime internationale
CAR/INFO	Centre d'activités régionales pour l'information et la communication
InfoMAP	Plateforme méditerranéenne des connaissances du PNUE/PAM
InforMEA	Portail d'information des Nations Unies sur les accords multilatéraux relatifs à l'environnement
Interreg MED	Programme de coopération territoriale européenne pour la région méditerranéenne
IOGP	Association internationale des producteurs de pétrole et de gaz
IAP	Instrument d'aide de préadhésion (2014-2020)
ISPRA	Institut pour la protection et la recherche environnementales (Italie)
PICT	Programme intégré de coopération technique

UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
UICN-Med	Centre de coopération pour la Méditerranée de l'Union internationale pour la conservation de la nature
IUCN-ROWA	Bureau régional pour l'Asie occidentale de l'Union internationale pour la conservation de la nature
IW	Eaux internationales (FEM)
IWRS	Institut de l'eau de la République de Slovénie
CCR	Centre commun de recherche de la CE
LBS	Sources terrestres (de pollution)
MAMIAS	Espèces marines non indigènes et envahissantes en Méditerranée
PAM	Plan d'action pour la Méditerranée
PAM II	Plan d'action pour la protection du milieu marin et le développement durable des zones côtières de la Méditerranée (phase II du PAM)
MaPAMed	Aires marines protégées en Méditerranée
MARPOL	Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
UAM	Unité d'assistance méditerranéenne
MAVA	Fondation MAVA pour la nature
MBP	Plateforme méditerranéenne de la biodiversité
CMDD	Commission méditerranéenne du développement durable
AME	Accord multilatéral sur l'environnement
MEA-IKM	Initiative de gestion de l'information et des connaissances sur les accords multilatéraux sur l'environnement
MED POL	Programme de surveillance continue et de recherche en matière de pollution dans la Méditerranée
MEDACES	Base de données méditerranéenne sur les échouages de cétacés
MEDASSET	Association méditerranéenne pour la sauvegarde des tortues de mer
MEDCIS	Soutenir les États membres méditerranéens pour une mise en œuvre cohérente et coordonnée de la deuxième phase de la DCSMM
MedEcc	Réseau d'experts méditerranéens sur les changements climatiques et environnementaux
MedECC	Réseau d'experts méditerranéens sur les changements climatiques et environnementaux
MEDITS	Enquête internationale sur le chalutage en Méditerranée
MedkeyHabitats	Cartographie des habitats marins clés de Méditerranée et promotion de leur conservation par l'établissement d'aires spécialement protégées d'importance méditerranéenne (ASPIM)
MedPAN	Réseau des gestionnaires d'aires marines protégées en Méditerranée
MedPartnership	Partenariat stratégique pour le grand écosystème marin de la Méditerranée
MedProgramme	Programme du FEM pour la mer Méditerranée : renforcer la sécurité environnementale
MedSOS	Réseau SOS MEDITERRANÉE
MENELAS	Réseau méditerranéen des responsables de l'application des lois relatives à MARPOL dans le cadre de la Convention de Barcelone
MEPC	Comité de protection du milieu marin de l'OMI
MIO-ECSDE	Bureau méditerranéen d'information sur l'environnement, la culture et le développement durable
MOIG	Groupe méditerranéen de l'industrie pétrolière
MONGOOS	Réseau opérationnel méditerranéen pour le système mondial d'observation de l'océan
MoU	Protocole d'accord
AMP	Aire marine protégée
DCSMM	Directive-cadre « Stratégie pour le milieu marin »
MSFD TG ML	Groupe technique de la DCSMM sur les déchets marins
PEM	Planification de l'espace marin/planification de l'espace maritime

SMDD	Stratégie méditerranéenne pour le développement durable
MTF	Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée (PAM)
SMT	Stratégie à moyen terme du PNUE/PAM pour 2016-2021
PAN	Plan d'action national
NCP	Plans d'urgence nationaux
ONG	Organisation non gouvernementale
ENI	Espèces non indigènes
NO <sub>x</sub>	Oxydes d'azote
NSN	Réseau d'enquêteurs et de procureurs de la mer du Nord
OFOG	Groupe pétrolier et gazier offshore de la Convention de Barcelone
Convention OSPAR	Convention pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est
APM	Assemblée parlementaire de la Méditerranée
CAR/PAP	Centre d'activités régionales du Programme d'actions prioritaires
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
PCB	Polychlorobiphényle
UCP	Unité de coordination du projet
PEGASO	<i>People for Ecosystem Based Governance in Assessing Sustainable Development of Ocean and Coast</i> (projet)
PIF	Formulaire de mise en œuvre du projet
PdM	Programmes de mesures
POSOW	Préparation à la gestion et au nettoyage de littoraux et de faunes polluées par les hydrocarbures
PdT	Programme de travail
IRPP	Investissement dans la réduction et la prévention de la pollution
RRTP	Registres des rejets et transferts de polluants
QSR	Rapport sur la qualité
CAR	Centre d'activités régionales
RCCAF	Cadre régional pour l'adaptation au changement climatique
RCO	Organisme régional de coordination
RCREEE	Centre régional pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique
REMPEC	Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle
SMR	Stratégie de mobilisation des ressources
PAS MED	Programme d'actions stratégiques visant à combattre la pollution due à des activités menées à terre en Méditerranée
FSCC	Fonds spécial pour le changement climatique (FEM)
CPD	Consommation et production durables
ODD 14	Objectif de développement durable 14 (Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable)
ODD	Objectif de développement durable
SDI	Infrastructure de données géospatiales
MED-SDSN	Réseau méditerranéen de solutions pour le développement durable
SEIS	Système de partage d'informations sur l'environnement
SIMWESTMED	Soutien à la mise en œuvre de la planification de l'espace maritime dans la région de la Méditerranée occidentale
SOI	Initiative pour un océan durable
SO <sub>x</sub>	Oxydes de soufre
ASP	Aire spécialement protégée
ASPIM	Aire spécialement protégée d'importance méditerranéenne
ISP	Interface science-politique
SSSUP	École d'études supérieures Sant'Anna de Pise

SUPrEME	<i>Supporting MSP in the Eastern Mediterranean</i> (Soutenir la PEM en Méditerranée orientale)
SWEEP-Net	Réseau régional d'échange d'informations et d'expertise dans le secteur des déchets solides
SWIM	Gestion intégrée durable de l'eau
SwitchMed	Accélérer le passage à des modes de consommation et de production durables en Méditerranée
TUBITAK	Conseil de la recherche scientifique et technologique de Türkiye
TUDAV	Fondation turque pour la recherche marine
UpM	Union pour la Méditerranée
UpMS	Secrétariat de l'Union pour la Méditerranée
ONU	Nations Unies
UNCLOS	Convention des Nations Unies sur le droit de la mer
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
PNUE/GPA	Programme d'action mondial du PNUE
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
VPvB	Très persistant et très bioaccumulable
WebGIS	Système d'information géographique en ligne
DCE	Directive-cadre sur l'eau
WWF-MedPO	Bureau du programme du WWF pour la Méditerranée

## I. Introduction

1. Le présent rapport constitue un résumé des activités et des progrès réalisés pour la mise en œuvre du Programme de travail 2022-2023 du Programme des Nations Unies pour l'environnement/Plan d'action pour la Méditerranée (PNUE/PAM), adopté par la 22<sup>e</sup> Conférence des Parties contractantes (CdP 22). Ce rapport d'avancement présente les activités réalisées entre janvier 2022 et juin 2023 par l'Unité de coordination et les Composantes du PAM. Les informations sont agrégées au niveau des résultats stratégiques pour chacun des programmes de la Stratégie à moyen terme 2022-2023 du PNUE/PAM et du Programme de travail pour 2022-2023, et des informations sur les questions financières, de personnel et d'administration sont également fournies. Des informations détaillées sur les progrès ont été communiquées aux Points focaux des Composantes du PAM et aux réunions du Bureau et figurent dans les rapports des réunions du Bureau et des Points focaux des Composantes du PAM (UNEP/MED WG.568/Inf.3 et UNEP/MED WG.568/Inf.9, respectivement).

## II. Principales activités/résultats par thème du programme de travail (PdT) liés à un résultat spécifique

### **Programme 1. Vers une mer et côte méditerranéenne sans pollution et sans déchets, en s'appuyant sur l'économie circulaire**

#### **Résultat 1.1. Des stratégies et un plan d'action de lutte contre les déchets marins et la pollution par les matières plastiques ont été élaborés et mis en œuvre au moyen d'approches globales, cohérentes et collaboratives**

2. Pour obtenir ce résultat, plusieurs activités liées à la mise en œuvre du plan régional sur la gestion des déchets marins ont été menées à bien au Maroc, en Algérie, en Tunisie, en Israël, au Liban, en Albanie, en Bosnie-Herzégovine et au Monténégro. Avec le soutien du projet MED II sur les déchets marins financé par l'Union européenne (UE) et exécuté par le MED POL, 14 projets pilotes sont en cours de mise en œuvre dans le cadre du programme « Adopter une plage » au Liban, en Tunisie, au Maroc et en Algérie. Des pratiques de pêche aux déchets sont mises en œuvre au Maroc, en Algérie et en Tunisie avec la participation de plus de 25 navires de pêche ciblant les sources de déchets marins en mer dans six nouveaux ports et marinas. Avec le soutien de l'accord de coopération entre le PNUE/PAM et le Ministère italien de l'environnement et de la sécurité énergétique, des actions pilotes menées dans le cadre du programme « Adopter une plage » et de la pratique de la pêche aux déchets sont soutenues et menées avec succès dans deux pays (Bosnie-Herzégovine et Monténégro), à concurrence de deux plages et jusqu'à cinq pêcheurs par pays. En Albanie, les travaux sur ces projets pilotes sont en phase de planification.

3. Le Centre d'activités régionales pour la consommation et la production durables (CAR/CPD) (MedWaves) a mené des activités de sensibilisation pour les actions soutenues par l'association BeMed (Beyond Plastic Med) dans les îles. Ces mesures sont présentées dans le rapport « Un espoir pour l'avenir : solutions réussies pour la pollution plastique dans les îles méditerranéennes par la communauté BeMed-Islands ». Ces travaux contribuent à la mise en œuvre de plusieurs dispositions du plan régional sur les déchets marins au niveau local.

4. Des progrès dans la réduction et la prévention de l'utilisation des articles en plastique à usage unique ont été réalisés au Maroc, en Algérie, en Tunisie, en Libye, en Égypte, en Israël et au Liban. Ils ont été rendus possibles grâce à l'assistance technique fournie dans le cadre des projets « Marine Litter Med II » et « WES » (Water and Environment Support), financés par l'UE. Plus particulièrement, une feuille de route a été élaborée afin de faire appliquer la responsabilité élargie du producteur pour les bouteilles en téréphtalate de polyéthylène au Maroc, tandis qu'une autre feuille de route concernant les articles en plastique à usage unique au Liban a commencé à être mise en œuvre grâce à la promotion d'un accord volontaire entre le Ministère de l'environnement et le secteur privé.

5. Des marchés publics à visée écologique et un dialogue avec le secteur de l'hôtellerie et de la restauration ont été lancés par le CAR/CPD (MedWaves) pour réduire la consommation de plastiques à usage unique en Albanie, en Bosnie-Herzégovine et au Monténégro. À cet égard, un accord de partenariat a été conclu avec l'Agence allemande de coopération internationale (GIZ).

6. Des projets pilotes liés à l'amélioration de la gestion des déchets marins dans les ports et les marinas ont également été mis en œuvre en Algérie, au Maroc et en Tunisie dans le cadre du projet MED II sur les déchets marins financé par l'UE. Ces travaux comprennent la mise en œuvre d'un projet pilote, exécuté conjointement dans un port de plaisance par le MED POL et le REMPEC, sur le traitement des déchets et l'application de plans adaptés de gestion des déchets ainsi que la mise en œuvre des lignes directrices régionales sur l'application du régime sans redevance spécifique, approuvées en 2019.

**Résultat 1.2. Dans le cadre de l'approche écosystémique globale qui s'applique à l'ensemble des mesures destinées à la région méditerranéenne, une approche globale et efficace de lutte contre la pollution d'origine terrestre et maritime (produits chimiques, contaminants, eutrophisation, bruit, hydrocarbures et pollution émergente) est mise en œuvre pour garantir la durabilité des écosystèmes côtiers et marins en Méditerranée**



7. Au titre de ce résultat, plusieurs activités ont été entreprises pour faciliter l'élaboration de trois nouveaux plans régionaux sur l'agriculture, l'aquaculture et la gestion des eaux pluviales urbaines, ainsi que pour appuyer la mise en œuvre des plans régionaux sur le traitement des eaux usées urbaines et la gestion des boues d'épuration adoptés par la CdP 22 dans le cadre de l'article 15 du protocole « tellurique ».

8. Trois nouveaux plans régionaux sur l'agriculture, l'aquaculture et la gestion des eaux pluviales urbaines ont été élaborés conformément à la Décision IG.24/10 de la CdP 21, qui demandait la création de groupes de travail d'experts désignés par les Parties contractantes. Deux réunions des groupes de travail ont été organisées en octobre 2022 et mai 2023 (les rapports figurent dans les documents WG.539/6 et WG.562/7, respectivement). Au cours de ces réunions organisées par le Secrétariat (MED POL), les Parties contractantes ont discuté des mesures proposées ainsi que de leurs échéances juridiquement contraignantes. Les résultats finaux des réunions des groupes de travail ont été examinés et approuvés par la réunion des Points focaux du MED POL qui s'est tenue du 24 au 26 mai 2023 (le rapport figure dans le document WG.563/15). Les éléments constitutifs des trois plans régionaux sont un ensemble de principes directeurs. Les mesures portent sur les cadres réglementaires et les modalités de mise en œuvre. Les plans régionaux comprennent des annexes techniques qui fournissent des éléments d'orientation pour appuyer la mise en œuvre des mesures. En parallèle, une étude a été réalisée par le Secrétariat (MED POL) pour évaluer les coûts de mise en œuvre des principales mesures régionales et nationales proposées dans les trois plans régionaux ainsi que les avantages socio-économiques connexes. L'étude visant à permettre aux Parties contractantes de prendre des décisions éclairées pour l'adoption des plans régionaux a été abordée lors de la deuxième réunion des groupes de travail et présentée pour examen sous la forme d'un document d'information à la réunion des Points focaux du MED POL.

9. Une série de lignes directrices techniques à l'appui de la mise en œuvre des plans régionaux sur le traitement des eaux usées urbaines et la gestion des boues d'épuration ont été élaborées par le Secrétariat (MED POL) et passées en revue lors d'une réunion régionale d'experts organisée par le gouvernement de Türkiye, à Ankara (22 et 23 novembre 2022). À cette occasion, les participants ont examiné et approuvé l'application par les Parties contractantes de trois lignes directrices sur a) les technologies de traitement disponibles pour les eaux urbaines résiduaires et les boues d'épuration et les systèmes d'aide à la décision pour leur sélection ; b) les normes de prétraitement des effluents industriels pour les industries se déversant dans les systèmes de collecte des eaux usées urbaines ; et c) les normes régionales sur les technologies de dessalement et les normes environnementales disponibles pour le rejet de saumure dans le milieu marin. Les lignes directrices ont été présentées à la réunion des Points focaux du MEDPOL, qui les ont approuvées en recommandant aux Parties contractantes de les appliquer. Cette réunion était coorganisée par le MedProgramme, qui est financé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM).

10. Le MED POL a mis à jour les Lignes directrices pour l'immersion des matières géologiques inertes non polluées qui ont été adoptées par les Parties contractantes lors de la CdP 14 (Portoroz, Slovénie, 8-11 novembre 2005) conformément aux dispositions des articles 4.2 et 6.2 du Protocole « immersions ». Les mises à jour proposées au regard des récents événements mondiaux et régionaux qui figurent dans la Convention de Londres et son Protocole ont été approuvées sous réserve de quelques modifications mineures lors de la réunion visant à examiner les Lignes directrices actualisées pour l'immersion des matières géologiques inertes non polluées et à partager les meilleures pratiques pour soutenir la mise en œuvre du Protocole « immersions », tenue en ligne les 13 et 14 février 2023. Les Lignes directrices actualisées ont été examinées lors de la réunion des Points focaux du MED POL (24-26 mai 2023), qui ont approuvé leur transmission à la réunion des Points focaux du PAM.

11. Dans le cadre du sous-projet 1.1 (Réduction de la pollution provenant des produits chimiques et des déchets nocifs dans les zones méditerranéennes gravement polluées et mesure des progrès réalisés) du MedProgramme financé par le FEM, des travaux sont en cours pour achever l'élimination de 1 350 tonnes de polluants organiques persistants (POP) et de 650 tonnes de nouveaux POP ainsi que la prévention et l'élimination de 50 tonnes de déchets de mercure (Hg). Ces travaux sont réalisés par l'unité de coordination du Medprogramme (MedPCU), le MED POL et le CAR/CPD (MedWaves) intervenant en qualité de partenaires d'exécution. Dans le cadre de la phase 1 du sous-projet 1.1, des efforts sont actuellement déployés pour éliminer 451 tonnes d'huiles contaminées aux biphényles polychlorés (PCB) et d'équipements contenant des PCB en Algérie et 271 tonnes d'équipements contenant des PCB au Liban. Une deuxième phase d'élimination des POP est en cours de planification après l'achèvement ou la vérification des inventaires de PCB en Algérie, en Albanie, en Bosnie-Herzégovine, au Maroc et en Tunisie. Dans le cadre de la préparation des activités d'élimination du mercure, des plans de gestion écologiquement rationnelle sont en cours d'élaboration en Algérie, en Bosnie-Herzégovine et en Tunisie en vue du lancement des appels d'offres. En ce qui concerne l'évaluation des sites contaminés par les POP et/ou le mercure, une évaluation de la pollution par le mercure a été achevée à Tuzla, en Bosnie-Herzégovine, tandis qu'une évaluation de la pollution par les POP au Monténégro et une évaluation de la pollution par le mercure en Tunisie sont sur le point de commencer. Un inventaire et un échantillonnage des nouveaux polluants organiques persistants (substances per- et

polyfluoroalkylées (PFAS), matériaux en PVC) et des thermomètres contenant du mercure sont menés par le CAR/CPD (MedWaves) au Liban et prévus au Maroc et/ou en Tunisie dans le cadre des préparatifs des projets pilotes de prévention. Des feuilles de route politiques visant à actualiser la législation nationale en fonction des engagements pris en vertu de la Convention de Stockholm sont en cours d'élaboration. Des activités de renforcement des capacités et de promotion de l'égalité des genres sont menées tant au niveau régional que national, y compris des ateliers et un appui technique. Un inventaire consacré à l'importation et à l'utilisation de nouveaux POP (notamment les PFAS dans les mousses anti-incendie, le HBCD dans les mousses de polystyrène et les PCCC dans les matériaux en PVC) a été réalisé avec les parties prenantes des secteurs privé et public engagées dans les trois pays du projet, à savoir le Liban, le Maroc et la Tunisie. Au Liban, les protocoles d'échantillonnage, le calendrier et la collecte d'échantillons ont été mis en place en avril 2023. En outre, une étude de marché sur les solutions de substitution sûres disponibles pour remplacer les substances dangereuses actuelles est en cours, de même que l'élaboration de feuilles de route visant à mettre à jour la législation nationale au regard des engagements pris dans le cadre de la Convention de Stockholm. Ces deux initiatives seront présentées lors des événements de formation organisés dans chaque pays au cours des deuxième et troisième trimestres de l'année 2023.

12. Une note technique relative à la création d'un module de Master sur les plastiques et leurs additifs dans une économie circulaire a été élaborée pour permettre aux professeurs de dispenser cette formation dans les universités d'Algérie, du Maroc et de Tunisie (Master sur la gestion des changements environnementaux en Méditerranée). Le CAR/CPD (MedWaves) a également organisé deux webinaires sur le thème « Comprendre l'économie circulaire pour les produits chimiques dans les plastiques » au début de l'année 2022. Ce projet est financé par un accord avec le Secrétariat des Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm (projet INPLASTICS).

13. Le REMPEC a organisé la 5<sup>e</sup> réunion du Réseau méditerranéen d'agents chargés de l'application des lois relatives à la Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires (MARPOL) dans le cadre de la Convention de Barcelone (MENELAS) (Floriana, Malte, 22-23 février 2023). Les participants ont examiné, entre autres, le projet de rapport commun de détection/enquête sur la pollution marine par les hydrocarbures dans le cadre de la Convention de Barcelone et du MENELAS, préparé par le REMPEC qui l'a soumis à la 15<sup>e</sup> réunion des Points focaux du REMPEC (Kappara, Malte, 13-15 juin 2023) pour approbation.

14. Le REMPEC a contribué à la réunion annuelle 2023 du Réseau d'enquêteurs et de procureurs de la mer du Nord (NSN) (Billund, Danemark/en ligne, 25-26 avril 2023). Cette réunion a constitué une occasion de promouvoir les travaux du MENELAS. Le REMPEC s'est également concerté avec le Secrétariat de l'Accord relatif à la protection de l'environnement marin et côtier d'une zone de la mer Méditerranée (RAMOGE) afin d'étudier la participation éventuelle des Parties contractantes à la Convention de Barcelone à une opération de surveillance coordonnée aérienne des rejets illicites en provenance des navires en Méditerranée (OSCAR-MED) en 2023.

15. Le REMPEC a organisé deux ateliers nationaux visant à évaluer les capacités de gestion et les systèmes nationaux de lutte contre la pollution marine par les hydrocarbures et à mettre en œuvre un plan d'amélioration en Égypte (22-23 novembre 2022) et en Israël (18-19 avril 2023), qui viennent compléter la série de 11 ateliers nationaux organisés en Méditerranée.

16. Le REMPEC a également organisé la réunion de lancement des activités de synergie entre les plans d'urgence sous-régionaux ainsi que la réunion ad hoc sur la préparation de l'exercice de simulation prévu en 2024 dans le cadre du plan d'urgence sous-régional pour la lutte contre la pollution marine par les hydrocarbures. Chypre, la Grèce et Israël (SCP CGI) ont participé à cette réunion en marge de la 5<sup>e</sup> Conférence adriatique sur la prévention, la préparation et la lutte contre la pollution par les hydrocarbures (ADRIASPILLCON 2023) (Opatija, Croatie, 16-18 mai 2023). Une deuxième réunion ad hoc a été organisée en marge de la quinzième réunion des Points focaux du REMPEC (Kappara, Malte, 13-15 juin 2023), au cours de laquelle la date de mise en œuvre de l'exercice (30-31 ou 6-7 novembre 2024 à Chypre) a notamment été fixée.

17. Conformément à la procédure d'élaboration du Plan d'urgence sous-régional pour la lutte contre la pollution marine par les hydrocarbures de l'Adriatique (SCP), les autorités nationales d'Albanie, de Bosnie-Herzégovine, de Croatie, d'Italie, du Monténégro et de Slovénie ont participé à deux réunions (Durrës, Albanie, 8-9 novembre 2022 et Opatija, Croatie, 17-18 mai 2023) dans l'optique de poursuivre la mise au point du SCP. Ces deux réunions ont été organisées par le REMPEC en collaboration avec les pays hôtes. Les préparatifs de la troisième et dernière réunion, qui se tiendra en Italie au cours de la deuxième semaine de novembre 2023, sont en cours, l'objectif étant d'approuver le projet final de SCP ainsi que l'accord multilatéral sur le SCP et le programme de mise en œuvre correspondant. Le REMPEC a aussi établi des contacts avec le projet NAMIR cofinancé par l'UE afin de coordonner les efforts et d'établir des synergies dans la région Adriatique.

18. Avec le soutien du Centre de documentation, de recherche et d'expérimentations sur les pollutions

accidentelles des eaux (CEDRE), le REMPEC a publié la version finale du document d'orientation intitulé « Condensats — Guide d'intervention chimique », qui a été approuvée lors de la 15<sup>e</sup> réunion des Points focaux du REMPEC (Kappara, Malte, 13-15 juin 2023).

19. Le REMPEC a apporté son soutien à l'Algérie, au Maroc et à la Tunisie pour qu'ils participent à l'exercice RAMOGEPOL 2023 (Toulon, France, 9-11 mai 2023), organisé dans le cadre de l'Accord RAMOGE.

20. Le CAR/Plan Bleu achève actuellement les activités relatives à l'établissement d'un état des lieux du dessalement menées sous l'égide de l'observatoire WESR Med ; à cet effet, il a obtenu la base de données DesalData mise à jour par Global Water Intelligence. Il poursuit également sa collaboration avec l'Agence française de développement autour d'un outil d'aide à la décision pour des investissements durables dans le domaine du dessalement.

**Résultat 1.3. Des approches systémiques fondées sur les principes de l'économie circulaire, l'éco-innovation ainsi que de la consommation et la production durables ont été intégrées dans les secteurs d'activité clés qui constituent les principales sources de pollution**

21. Le CAR/CPD (MedWaves) a poursuivi la mise en œuvre du programme Switchers Support afin de promouvoir et d'accompagner le développement durable des entreprises dans les pays méditerranéens. Des partenariats nationaux ont été établis dans huit pays du sud de la Méditerranée dans le cadre du programme Switchers Support ; ils rassemblent plus d'une centaine d'organisations d'appui aux entreprises privées et publiques qui favorisent la création d'entreprises durables. De plus, ces organisations ont renforcé leurs échanges régionaux ainsi que leurs activités en réseau. Quant à la boîte à outils Switchers, elle continue de mettre à la disposition des entrepreneurs, des entreprises, des experts et des organisations d'appui aux entreprises des outils et des méthodologies leur permettant de créer des entreprises durables. Elle compte parmi ses utilisateurs enregistrés plus de 6 400 entrepreneurs verts, 350 experts et près de 200 organisations d'appui aux entreprises. En collaboration avec les organisations d'appui aux entreprises locales, le CAR/CPD (MedWaves) a réussi à former 1 300 entrepreneurs verts à la création d'entreprises durables (dont 52 % sont des femmes) et a accompagné 117 jeunes entreprises vertes (dont 56 % sont dirigées par des femmes) dans dix pays.

22. L'offre du programme Switchers Support s'est enrichie de deux nouveaux services visant à favoriser les transactions commerciales tout au long de chaînes de valeur spécifiques. Grâce à une plateforme et une méthodologie d'innovation ouverte, les organisations d'appui aux entreprises et les acteurs de l'innovation ont pu surmonter les difficultés propres à la création d'entreprises dans le secteur du textile et de la mode. Plus de trente problèmes ont ainsi été résolus et, dans sept cas, des solutions ont été proposées par des entrepreneurs et des jeunes entreprises. Ces dernières ont bénéficié d'un soutien technique et d'un financement s'élevant à 20 000 euros au titre de l'innovation. La prochaine phase permettra de relever des défis en matière d'innovation dans les secteurs du tourisme durable et de la transformation alimentaire.

23. La création de la plateforme Switchers Products, un outil Web présentant des produits et services à visée écologique, couplée à une stratégie de marketing direct et numérique, a permis de renforcer l'accès aux services du marché. Les membres de la communauté Switchers pourront ainsi télécharger leurs produits et services et établir des contacts avec des détaillants et des acheteurs professionnels.

24. Au cours de la période couverte par le présent rapport, des activités intensives de diffusion et de sensibilisation à l'accès au financement durable ont été menées. En Jordanie, au Maroc, en Palestine et en Tunisie, des groupes de travail nationaux ont ainsi été mis en place pour fournir des informations et des connaissances sur les possibilités offertes par la transition verte en Méditerranée. Ces groupes de travail ont rendu compte de leur expérience dans quatre rapports nationaux sur la finance durable. Au niveau régional, une note d'orientation visant à soutenir la création d'un observatoire de la finance durable a été publiée et des lignes directrices sur l'accès aux financements durables ont été élaborées et devraient être publiées d'ici juillet 2023.

25. Un fonds public-privé sera bientôt lancé en coopération avec SEFEA Impact, un gestionnaire de fonds italien ; il augmentera les opérations de financement et les investissements du SwitchersFund, créé dans le cadre du programme Switchers Support. Le cadre de gouvernance et le plan d'activité du fonds ont été mis au point, tandis que des institutions financières externes ont été approchées en vue de soutenir le premier cycle d'investissement du fonds.

**Résultat 1.4. L'approche « Un monde, une santé », qui associe la santé des êtres humains et des écosystèmes à la réduction et à la prévention de la pollution, est élaborée et mise en œuvre en tenant compte des leçons tirées de la pandémie de COVID-19.**

26. La Coordinatrice du PNUE/PAM a abordé la mise en œuvre de la Décision IG.25/14 sur la désignation de la mer Méditerranée dans son ensemble en tant que zone de contrôle des émissions d'oxydes de soufre (ECA SO<sub>x</sub> Med) dans une lettre adressée à toutes les Parties contractantes à la Convention de Barcelone. Cette lettre encourage tout particulièrement les Parties contractantes à participer activement, selon une approche

commune définie à l'avance, aux délibérations sur les projets d'amendements à l'annexe VI de la convention MARPOL concernant l'ECA SO<sub>x</sub> Med lors de la 79<sup>e</sup> réunion du Comité de la protection du milieu marin (MEPC), conformément à la feuille de route établie. Elle fait suite à la soumission de la proposition conjointe et coordonnée relative à la désignation de l'ECA SO<sub>x</sub> Med figurant à l'annexe de la décision IG.25/14, le 4 février 2022, par la France, au nom des Parties contractantes à la Convention de Barcelone et des États membres de l'Union européenne, à la 78<sup>e</sup> réunion du MEPC (Londres, Royaume-Uni, 6-10 juin 2022), et à son approbation conjointe à celle des projets d'amendements connexes à l'annexe VI de la Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires (MARPOL).

27. Le Président du Bureau et les représentants des Parties contractantes à la Convention de Barcelone ainsi que la Coordinatrice du PNUE/PAM et un représentant du REMPEC ont assisté à la 79<sup>e</sup> réunion du MEPC, au cours de laquelle les amendements à l'Annexe VI de MARPOL concernant l'ECA SO<sub>x</sub> Med ont été adoptés, avec une date d'entrée en vigueur fixée au 1<sup>er</sup> mai 2025. En marge de la 79<sup>e</sup> réunion du MEPC, le Président du Bureau et la Coordinatrice du PNUE/PAM ont tenu une réunion bilatérale avec le Secrétaire général de l'Organisation maritime internationale (OMI), M. Kitack Lim, afin de discuter des questions d'intérêt commun.

28. Le Secrétariat a poursuivi la promotion des travaux relatifs à la désignation de la zone de contrôle des émissions d'oxydes de soufre et de particules de la mer Méditerranée (ECA SO<sub>x</sub> Med) dans divers forums, notamment :

- a. l'événement parallèle du REMPEC intitulé « Efforts déployés pour réduire la pollution de l'air causée par les navires en Méditerranée » tenu en marge de la COP 27 de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) (Charm el-Cheikh, Égypte, 15 novembre 2022) ;
- b. la 1<sup>re</sup> réunion du Comité de pilotage du projet SAFEMED V (Lisbonne, Portugal, 23 novembre 2022) ;
- c. l'événement parallèle PNUE/PAM-REMPEC intitulé « Zone de contrôle des émissions d'oxydes de soufre et de particules : l'expérience méditerranéenne (ECA SO<sub>x</sub> Med) » ;
- d. la réunion informelle sur la désignation éventuelle de l'Atlantique Nord-Est comme zone de contrôle des émissions tenue en marge de la 79<sup>e</sup> session du MEPC de l'OMI (Londres, Royaume-Uni, 12-16 décembre 2022) ;
- e. l'atelier sur les zones de contrôle des émissions organisé par les autorités portugaises et des ONG locales (Lisbonne, Portugal, 11 mai 2023) ;
- f. l'atelier sur le respect des obligations relatives à l'établissement d'une ECA SO<sub>x</sub> Med, organisé conjointement par les autorités danoises et des ONG locales (Copenhague, Danemark, 22 mai 2023) ; et
- g. le webinaire de six trimestres sur le thème « Un transport maritime plus respectueux de l'environnement en Méditerranée » organisé par le projet LIFE4MEDECA en marge de la Semaine verte de l'UE (en ligne, le 6 juin 2023).

29. Le REMPEC a donné suite aux projets de rapports nationaux sur l'évaluation des besoins qu'il avait soumis aux Parties contractantes à la Convention de Barcelone qui n'avaient pas encore ratifié l'Annexe VI de MARPOL, ainsi qu'à ses consultations ultérieures avec l'Algérie, la Bosnie-Herzégovine, l'Égypte, Israël, le Liban et la Libye, en vue de finaliser ces rapports, notamment les plans de travail et calendriers respectifs se rapportant à la ratification et à la mise en œuvre effective de l'Annexe VI de MARPOL ainsi qu'à la mise en œuvre de l'ECA SO<sub>x</sub> Med.

30. Le REMPEC a présenté le projet de stratégie régionale de collecte de fonds pour soutenir la ratification et la mise en œuvre effective de l'Annexe VI de MARPOL par les États côtiers méditerranéens, ainsi que la mise en œuvre de l'ECA SO<sub>x</sub> Med et les mesures de conformité connexes, lors de la première réunion de coordination sur la Stratégie méditerranéenne pour la prévention, la préparation et la lutte contre la pollution marine provenant des navires (2022-2031) (Floriana, Malte, 29 novembre-1<sup>er</sup> décembre 2022), au cours de laquelle un groupe de travail intersessions conjoint pour l'objectif stratégique commun (OSC) n° 2 (changements climatiques) et l'OSC n° 3 (émissions atmosphériques des navires) a été établi. Le REMPEC a également poursuivi son dialogue avec les parties prenantes concernées en vue de fournir un soutien technique, par l'intermédiaire d'activités de coopération technique et de renforcement des capacités, notamment un soutien financier et des activités de mobilisation de ressources, afin de répondre aux besoins des Parties contractantes.

31. En ce qui concerne d'autres aspects de la mise en œuvre de la Décision IG.25/14, le REMPEC a invité toutes les Parties contractantes à la Convention de Barcelone à désigner leurs représentants au sein du Comité technique d'experts pour les zones de contrôle des émissions d'oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>). Ce comité est chargé d'élaborer et de valider le cahier des charges d'une étude technique et de faisabilité spécifique visant à évaluer les études existantes pertinentes et à recueillir des connaissances supplémentaires concernant la désignation éventuelle d'une zone de contrôle des émissions d'oxydes d'azote en Méditerranée (ECA NO<sub>x</sub> Med).

## **Programme 2. Vers des écosystèmes méditerranéens sains et une plus forte biodiversité**

### **Résultat 2.1. La restauration des écosystèmes présentant le meilleur potentiel de régénération permet d'améliorer leur résilience**

32. Un projet de programme de restauration de *Pinna nobilis* a été examiné et approuvé lors de la 16<sup>e</sup> réunion des Points focaux du Protocole ASP/DB (Malte, 22-24 mai 2023), à l'issue de laquelle le CAR/ASP a été invité à soumettre la version révisée du projet pour adoption à la réunion des Points focaux du PAM et à la CdP 23.

33. Élaboré dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes (2021-2030), dirigé par le PNUE et la FAO et coordonné par le Bureau régional du PNUE pour l'Europe en coopération avec GRID-Arendal, le projet « *5 Seas Cooperation for Ecosystem Restoration* » est une nouvelle initiative visant à favoriser la restauration et la régénération effectives du milieu marin dans cinq bassins maritimes : la mer Baltique, la mer Noire, la mer Caspienne, la mer Méditerranée et le bassin de l'Atlantique du Nord-Est. Les partenaires du projet sont la Commission de la mer Noire, la Commission HELCOM, la Commission OSPAR, le Secrétariat de la Convention de Téhéran et le Secrétariat du PNUE/PAM-Convention de Barcelone, y compris le CAR/ASP, le CAR/Plan Bleu et le CAR/PAP. Le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (CDB) interviendra en tant que partenaire complémentaire pour offrir une perspective multilatérale mondiale. Ce projet vise à contribuer à l'objectif à long terme de protection, de restauration et de régénération de l'intégrité écologique et de la diversité biologique des cinq bassins maritimes concernés, en préservant leur valeur écologique et leurs services écosystémiques pour les générations futures. Des travaux à l'échelle locale, dans le cadre d'une série d'études de cas, seront combinés avec des travaux à l'échelle du bassin afin de partager les connaissances et de renforcer les capacités de tous les partenaires du projet. Les partenaires du projet travailleront ensemble à la création d'un manuel sur la restauration et la régénération des écosystèmes marins, qui s'appuiera sur les études de cas du projet et sur le programme transrégional d'échange de connaissances et de renforcement des capacités. Ce manuel sera destiné à la communauté océanique mondiale ainsi qu'aux acteurs travaillant dans les cinq bassins maritimes concernés.

34. La division Écosystèmes du PNUE a financé une étude préliminaire visant à définir le cahier des charges d'un projet régional sur la restauration et la gestion durable des forêts en Méditerranée. Le CAR/Plan Bleu a préparé la note conceptuelle, qui a été soumise aux responsables du PNUE, avant de définir une stratégie de soumission aux bailleurs de fonds potentiels.

35. Le 18 novembre 2022, dans le cadre de la coopération avec le Secrétariat permanent de l'Accord Pelagos, la Communauté pour la protection de la biodiversité méditerranéenne (MBPC) du programme Interreg, dont le CAR/Plan Bleu est l'un des partenaires principaux, a organisé un atelier technique intitulé « La Communauté pour la protection de la biodiversité méditerranéenne en action : soutenir la conservation des cétacés dans le Sanctuaire Pelagos ». Cet événement a permis de mettre en avant des résultats et des outils intéressants issus des différents projets de la MBPC, susceptibles de présenter un intérêt pour l'Accord Pelagos et de permettre aux autorités compétentes d'atteindre leurs objectifs de gestion dans les années à venir. L'événement final de la MBPC s'est tenu à Bruxelles du 2 au 4 novembre 2022 sur le thème « La Méditerranée montre la voie : un cadre coopératif pour renforcer les actions de conservation de la nature par la désignation de zones » pour partager les résultats de plusieurs années de travail, y compris les outils, les expériences, les enseignements tirés et les meilleures pratiques de la MBPC afin de contribuer aux objectifs de conservation de la biodiversité régionale et des programmes d'action pour le climat.

36. Le Plan Bleu travaille en partenariat avec le consortium qui s'est vu attribuer un projet de suivi EuroMed intitulé Dialogue4Nature. Ce projet permettra de poursuivre la mise en œuvre d'activités visant à promouvoir la restauration des écosystèmes et les solutions fondées sur la nature (voir la fiche du projet).

37. Le 26 octobre 2022, le projet WaterLANDS de Horizon 2020 et le projet Care-Peat d'Interreg NWE ont organisé un événement conjoint à Bruxelles afin d'examiner les recommandations formulées dans le cadre d'un document d'orientation politique avec les parties prenantes et de plaider en faveur d'objectifs plus ambitieux concernant les tourbières dans la nouvelle proposition de loi de l'UE sur la restauration de la nature. Cet événement a permis de mettre en lumière le rôle crucial des tourbières pour la biodiversité, le stockage du carbone, le cycle de l'eau et la résilience climatique dans toute l'Europe. Le Plan Bleu, en partenariat avec ERINN Innovation et la Tour du Valat, a participé à la production d'une vidéo sur les zones humides en Méditerranée et leur importance dans le cadre du nouveau projet de loi européen sur la restauration de la nature. Le 8 novembre 2022, le CAR/Plan Bleu a de nouveau présenté le projet WaterLANDS pour faire connaître ses activités lors d'un événement parallèle à la COP 14 de la Convention de Ramsar sur les zones humides à Genève, en Suisse. Du 26 au 29 avril 2023, le CAR/Plan Bleu a participé à l'assemblée générale annuelle du projet WaterLANDS à Sofia, en Bulgarie, pour présenter les résultats d'un rapport sur les systèmes de gouvernance pour une restauration écologique réussie des zones humides. Fin mai 2023, le CAR/Plan Bleu a également lancé une publication intitulée « Characterising supportive governance and policy » (Caractériser la gouvernance et les politiques de soutien).

**Résultat 2.2. Un réseau méditerranéen complet, cohérent, efficace et durable d'AMP et d'AMCEZ bien gérées a été mis en place et élargi**

38. La feuille de route post-2020 pour les aires marines protégées (AMP) en Méditerranée, issue du processus collaboratif du Forum des AMP et dont l'objectif est d'appuyer la mise en œuvre des objectifs fixés aux niveaux mondial et régional, tels que la Stratégie régionale sur les aires marines et côtières protégées (AMCP) et les autres mesures de conservation efficace par zone (AMCEZ) en Méditerranée, a été finalisée en anglais, et traduite en arabe et en français. Les trois versions seront bientôt publiées, sous l'égide du Forum des AMP.

39. En juin 2023, le Centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées (CAR/ASP) a lancé une étude visant à évaluer les objectifs des différentes mesures de conservation par zone et les complémentarités entre ces mesures, et à formuler des recommandations pour de nouvelles désignations afin d'améliorer leur connectivité et leur efficacité. Cette étude devrait être présentée lors d'un atelier sur les AMCEZ prévu pour le second semestre de l'année 2023.

40. Dans le cadre du Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes (IMAP) sur les déchets marins dans les aires marines protégées (AMP) financé par l'UE, le CAR/ASP met en œuvre un programme régional de renforcement des capacités pour améliorer la gestion des AMP en Méditerranée et assurer leur durabilité, en se concentrant sur deux sujets principaux (à savoir, l'efficacité de la gestion des AMP et la valeur socio-économique des AMP). La deuxième partie de ce programme régional de renforcement des capacités consiste en une formation intitulée « Durabilité socio-économique des aires marines protégées en Méditerranée », tenue à Gokova, Dalaman, Türkiye, comme suit : i) 13 novembre 2022 : formation à l'intention des mentors (participants ayant un profil senior et dotés d'une excellente connaissance de la situation des AMP dans leur pays) ; et ii) du 14 au 18 novembre 2022 : formation pour tous les participants proposés, y compris les mentors, pendant cinq jours, incluant une excursion d'une journée sur le terrain. Au total, 22 participants de 7 pays (Algérie, Égypte, Liban, Libye, Maroc, Tunisie et Türkiye) ont suivi cette formation, conçue et dispensée par quatre formatrices.

41. Après l'adoption du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et de son cadre de suivi, le Groupe d'experts ad hoc pour les AMP en Méditerranée a aidé le CAR/ASP à élaborer un projet de cadre d'évaluation et de suivi pour la Stratégie régionale post-2020 pour les AMCP et les AMCEZ en Méditerranée, qui a été examiné par un groupe de travail dédié, constitué volontairement par des membres du Groupe d'experts ad hoc pour les AMP en Méditerranée, qui s'est réuni en ligne le 31 mars et le 5 avril 2023. Le projet de cadre d'évaluation et de suivi a été examiné et approuvé lors de la 16<sup>e</sup> réunion des Points focaux ASP/DB, qui a décidé de le soumettre à la réunion des Points focaux du PAM et à la CdP 23 pour adoption.

42. Dans le cadre du projet IMAP-AMP financé par l'UE, le CAR/ASP a collaboré avec l'Agence égyptienne des affaires environnementales à l'élaboration d'une stratégie nationale relative aux AMP et aux AMCEZ sur la côte méditerranéenne égyptienne. Le projet de stratégie nationale tient compte à la fois des objectifs de conservation et de la nécessité d'intégrer les AMP dans leur environnement économique et social, sur la base d'un processus de consultation impliquant les parties prenantes concernées aux niveaux national et local. Il a été examiné lors d'un atelier de consultation avec les parties prenantes concernées le 6 juin 2023.

43. Dans le cadre du même projet IMAP-AMP financé par l'UE, le CAR/ASP a continué de soutenir les autorités nationales compétentes d'Algérie, du Liban, de Libye, du Maroc et de Tunisie dans l'élaboration et/ou la mise à jour et la mise en œuvre des plans de gestion de la future AMP de l'île de Rachgoun (Algérie), de la réserve naturelle de la côte de Tyr (Liban), de l'AMP de Shash (Libye), de la future AMP du Djebel Moussa (Maroc) et de la future AMP des îles Kerkennah (Tunisie). Ce soutien comprenait plusieurs types d'activités visant à susciter la mobilisation des parties prenantes locales, à améliorer l'efficacité de la gestion, la surveillance et le suivi, à assurer un financement durable, à favoriser la communication et la sensibilisation, à renforcer les capacités, à assurer la mise en réseau et à échanger des expériences et de bonnes pratiques.

44. En Libye, dans le cadre du Sous-Projet 3.1 du FEM, le projet de loi sur les zones protégées élaboré en collaboration par le CAR/ASP et le Ministère de l'environnement a été approuvé par les parties prenantes nationales et adapté par le service législatif du Ministère de l'environnement au format approprié en décembre 2022. En mars 2023, le projet de loi a été soumis aux procédures officielles du Gouvernement libyen avant d'être présenté au Parlement pour adoption en 2023. Toujours dans le cadre du Sous-Projet 3.1, le CAR/ASP et le Ministère de l'environnement libyen ont révisé les mandats en vue de lancer en juin 2023 un appel à consultants pour mettre à jour la stratégie nationale sur les AMCP, conformément aux programmes et objectifs mondiaux et méditerranéens, notamment la sélection des AMCEZ et la communication des données connexes.

45. Après une décision de la CdP 21, le CAR/ASP a transformé le format actualisé pour l'examen périodique des aires spécialement protégées d'importance méditerranéenne (ASPIM) en un système d'évaluation des ASPIM bilingue, disponible en ligne. Ce système a été mis à l'essai lors de l'examen ordinaire des ASPIM 2022-

2023, à l'issue duquel les équipes d'évaluation ont fait part de leurs observations au CAR/ASP.

46. Les Points focaux ASP/DB ou du PAM d'Albanie, d'Algérie, de France et d'Italie ont été contactés au début de l'année 2023 afin de lancer les examens ordinaires des cinq ASPIM ci-après : le Parc national marin de Karaburun Sazan (Albanie), la Réserve marine du banc des Kabyles (Algérie), les îles Habibas (Algérie), le Parc national des calanques (France), et l'Aire marine protégée de Portofino (Italie). Des commissions techniques consultatives mixtes, nationales et indépendantes, ont été mises en place par les autorités nationales et le CAR/ASP, tandis que des processus d'évaluation ont été menés pour les ASPIM concernées en mars et en avril 2023, à l'exception de l'ASPIM albanaise, pour laquelle les demandes du CAR/ASP de nommer l'équipe responsable (notamment un point focal national pour l'ASP/DB) sont restés sans réponse. Par conséquent, seuls les résultats des examens ordinaires des ASPIM situées en Algérie, en France et en Italie ont été présentés à la 16<sup>e</sup> réunion des Points focaux ASP/DB (Malte, 22-24 mai 2023), au cours de laquelle le CAR/ASP a été prié de réviser le format de l'examen périodique des ASPIM et, en particulier, le système de notation visé aux sections 4.1 et 4.2, en vue de soumettre une proposition pour adoption à la CdP 23. Le CAR/ASP a préparé un format révisé et l'a présenté aux Points focaux ASP/DB et aux experts indépendants participant aux évaluations des ASPIM pour examen électronique.

47. Dans le cadre du projet ENSERES financé par l'UE, le CAR/ASP a accordé quatre subventions pour faire participer les organisations de la société civile locales à la gestion et au développement durable des ASPIM et de leurs environs, grâce à la mise en œuvre d'activités sur le terrain dans quatre (4) ASPIM : la côte de Tyr (Liban) et deux (2) dans l'ASPIM des îles Kneiss (Tunisie). Le CAR/ASP coordonne également des activités visant à étendre les bonnes pratiques et à permettre la mise en réseau des gestionnaires d'ASPIM, notamment dans le cadre d'un programme de jumelage dédié.

48. Des jumelages entre l'ASPIM de la côte de Tyr (Liban) et l'ASPIM des îles Medes (Espagne) et entre l'ASPIM des îles Kneiss (Tunisie) et l'ASPIM du Parc marin de la côte bleue (France) sont en cours ; quatre (4) visites aux ASPIM concernées ont été organisées afin d'échanger les meilleures pratiques entre gestionnaires et acteurs locaux.

49. Dans le cadre de l'accord de coopération bilatérale entre le PNUE/PAM et le Ministère italien de l'environnement et de la sécurité énergétique, trois (3) accords de jumelage ont été signés lors de la réunion de lancement du programme de jumelage des ASPIM (8 juin 2023, Rome, Italie) entre trois ASPIM italiennes, à savoir l'AMP de Miramare, l'AMP de Porto Cesareo et l'AMP de Penisola del Sinis-Isola di Mal di Ventre, et Palm Island (Liban), El Hoceima (Maroc) et Zembra et Zembretta (Tunisie), respectivement. Six visites d'échange entre les ASPIM jumelées seront organisées entre juin et septembre 2023 afin d'échanger les meilleures pratiques entre les gestionnaires et avec les acteurs locaux. Un appel à projets à visée limitée visant à faire participer les organisations de la société civile locales à la gestion et au développement durable des ASPIM et de leurs environs sera lancé au cours du mois de juillet 2023 et six subventions de faible ampleur seront accordées à des organisations de la société civile de la région des ASPIM jumelées. Des consultations ont été lancées en juin 2023 en vue de désigner un cabinet spécialisé dans la maintenance et l'amélioration de la plateforme collaborative ASPIM.

### **Résultat 2.3. Un état de conservation favorable des espèces menacées et en voie d'extinction et de leurs principaux habitats en Méditerranée a été atteint**

50. Le CAR/ASP a commencé à mettre en œuvre le projet intitulé « Gestion des pêches et des écosystèmes pour l'économie bleue de la Méditerranée (FishEBM MED) », financé par le FEM dans le cadre du MedProgramme et dirigé par l'Unité de coordination au cours de la période 2023-2025. Celui-ci a pour objectif principal d'inverser la tendance à la surexploitation de certaines ressources marines vivantes commerciales en Méditerranée en renforçant la capacité des pays méditerranéens à gérer les pêches. Il sera mis en œuvre par la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM), le PNUE/PAM et le CAR/ASP, sous la supervision de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et du PNUE en tant qu'organismes d'exécution du FEM. Il a été officiellement lancé en février 2023 à l'issue d'un atelier de lancement et de la première réunion du Comité directeur du projet qui s'est tenue sous forme hybride, à la fois au siège de la FAO et en ligne.

51. Un groupe multidisciplinaire d'experts a été établi après que les Parties contractantes ont désigné des experts nationaux spécialisés dans le phytoplancton, le zooplancton et l'océanographie (hydrologie, chlorophylle a, etc.). Le groupe s'est réuni le 5 avril 2023 afin de définir les paramètres nécessaires à l'utilisation du phytoplancton et du zooplancton pour les indicateurs de biodiversité pertinents de l'IMAP et d'élaborer la liste de référence des types d'habitats pélagiques en mer Méditerranée pour qu'elle puisse être utilisée, le cas échéant, comme base pour identifier les habitats pélagiques de référence à surveiller et à évaluer au niveau national dans le cadre du Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et critères d'évaluation connexes. Les conclusions et recommandations formulées ont été

approuvées lors de la 16<sup>e</sup> réunion des Points focaux ASP/DB en vue de leur soumission à la réunion des Points focaux du PAM et à la CdP 23 pour examen.

52. Des études documentaires sur les grottes marines les plus importantes devraient être réalisées en Tunisie et au Maroc en juin 2023 et finalisées en septembre 2023. Une formation sera organisée après l'approbation du cahier des charges connexe au début du mois de septembre 2023 en collaboration avec l'ONG scientifique ATUTAX. Elle succédera à un atelier consacré aux possibilités d'amélioration des méthodes de surveillance communes pour les grottes, y compris les technologies modernes. Par ailleurs, un soutien est apporté par l'Institut de biologie marine du Monténégro afin de contribuer à la mise en œuvre de l'IMAP dans le cadre de l'exécution du programme national de surveillance dans les AMP, notamment le site concerné par le projet de cartographie des habitats marins clés de Méditerranée et promotion de leur conservation par l'établissement d'aires spécialement protégées d'importance méditerranéenne (Medkeyhabitats I) (à savoir les AMP de Platamuni et de Ratac). Le rapport final, qui englobera toutes les données collectées géoréférencées, est attendu pour la fin de l'année 2023.

53. Toutes les activités liées au suivi sont présentées dans le cadre du Programme 6 étant donné qu'elles sont pertinentes pour l'IMAP.

**Résultat 2.4. Les introductions d'espèces non indigènes ont été réduites au minimum et les voies d'introduction sont sous contrôle.**

54. La mise à jour du Plan d'action régional relatif aux introductions d'espèces et aux espèces envahissantes a été approuvée lors de la 16<sup>e</sup> réunion des Points focaux du CAR/ASP avant d'être soumise à la réunion des Points focaux du PAM et à la CdP 23 pour examen. Elle tient compte de la Stratégie de gestion des eaux de ballast pour la mer Méditerranée (2022-2027).

55. L'élaboration de lignes directrices pour le contrôle des vecteurs d'introduction en Méditerranée d'espèces non indigènes et d'espèces marines envahissantes et la mise à jour d'un guide pour l'analyse des risques permettant d'évaluer les effets des introductions d'espèces non indigènes au regard de la Stratégie méditerranéenne pour la gestion des eaux de ballast des navires, révisée par le REMPEC, sont en cours et devraient être finalisées d'ici la fin de l'année 2023.

56. L'Égypte et la Libye ont proposé des activités qui sont en cours de finalisation, à savoir : a) pour la Libye, une journée de sensibilisation sur le crabe bleu, organisée pendant l'été 2023 (15 juin 2023). L'activité sera organisée après consultation de la Société libyenne pour les amis de la pêche artisanale par le Point focal national ; et b) pour l'Égypte, une étude sur les poissons-globes sera mise en œuvre au cours de l'été 2023 par l'Union arabe pour le développement durable et l'environnement après consultation du Point focal national ASP/DB.

57. Le déploiement de l'application Web relative à la Base de données des espèces exotiques envahissantes marines de Méditerranée (MAMIAS) sur le serveur de production du CAR/ASP est prévu pour l'été 2023 de façon à ce qu'elle soit mise à l'essai par des utilisateurs sélectionnés avant son lancement officiel et son utilisation lors de la formation nationale prévue sur la collecte de données sur les espèces non indigènes dans le cadre du nouveau projet FISHEBM Med du FEM.

58. En consultation avec l'OMI, le REMPEC a préparé un ensemble de Procédures régionales harmonisées pour la mise en œuvre uniforme de la Convention internationale de 2004 pour le contrôle et la gestion des eaux de ballast et sédiments des navires (Convention BWM) en Méditerranée, Procédures qui ont été examinées et approuvées lors de la 15<sup>e</sup> réunion des Points focaux du REMPEC (Kappara, Malte, 13-15 juin 2023). Le REMPEC a également organisé, en étroite collaboration avec l'OMI, l'atelier régional de l'OMI sur la Convention BWM (Kappara, Malte, 20-21 mars 2023) et prépare actuellement un projet de stratégie de mobilisation des ressources pour mettre en œuvre la Stratégie de gestion des eaux de ballast pour la mer Méditerranée (2022-2027) adoptée à la CdP 22. Les activités liées à la gestion des salissures biologiques des navires en Méditerranée seront mises en œuvre dans le cadre du protocole d'accord entre le PNUE et le Ministère italien de l'environnement et de la sécurité énergétique (MASE), avec le soutien de l'unité de coordination du projet du FEM et du projet de partenariats GloFouling du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et de l'OMI.



### **Programme 3. Vers une Méditerranée résiliente au changement climatique**

#### **Résultat 3.1. Le cadre juridique, politique et institutionnel a été renforcé aux niveaux régional et national pour relever efficacement les défis liés aux changements climatiques (inondations, érosion, dégradation des sols, pollution, catastrophes, etc.)**

59. Dans le cadre d'un projet financé par le Fonds spécial pour les changements climatiques (FSCC) et le FEM, le Centre d'activités régional pour le Programme d'actions prioritaires (CAR/PAP) a mis en œuvre plusieurs activités liées à l'adaptation des zones côtières aux changements climatiques qui viennent compléter le MedProgramme du FEM au Maroc et au Monténégro. Toutes les réunions relatives à la préparation des plans côtiers de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma au Maroc et de Boka Kotorska au Monténégro ont été l'occasion de présenter les problèmes liés aux changements climatiques, mais aussi de recruter des experts nationaux dans ce domaine en vue de collaborer avec les autres membres de l'équipe nationale. Les activités sont mises en œuvre en étroite collaboration avec le Plan Bleu. Tous les ateliers organisés avec les acteurs nationaux (trois par pays, jusqu'à présent) ont adopté la méthode participative « Climagine » pour recueillir les observations de ces derniers. La même approche sera suivie jusqu'à la fin du projet prévue pour la fin de l'année 2023.

60. Dans le cadre de ce projet financé par le FSCC et le FEM, le Partenariat mondial pour l'eau-Méditerranée (GWP-Med) a réalisé une évaluation complète et un examen des outils et des lignes directrices actuellement accessibles dans la région méditerranéenne pour obtenir des financements nationaux et internationaux à des fins d'adaptation. L'examen a été achevé et un projet de lignes directrices a été préparé. Un ensemble préliminaire de critères a été défini pour choisir deux pays chargés d'élaborer des propositions visant à obtenir un soutien financier international spécifiquement destiné à l'adaptation aux changements climatiques dans les zones côtières.

#### **Résultat 3.2. Des solutions techniques fondées sur la nature ont été mises en œuvre pour prévenir ou réduire l'incidence des changements climatiques sur les écosystèmes côtiers et marins et accroître la résilience à la variabilité et à l'évolution du climat**

61. Le CAR/Plan Bleu et le CAR/ASP ont travaillé avec les partenaires impliqués dans le Pavillon méditerranéen du Congrès de l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN), en vue de synthétiser et de publier les connaissances exposées lors des événements qui ont eu lieu sur ce pavillon, en mettant l'accent sur les solutions fondées sur la nature. Un catalogue des solutions méditerranéennes fondées sur la nature a été publié.

62. Après la signature de l'accord entre le PNUE/PAM et le Ministère français de l'Europe et des affaires étrangères, qui a assuré le financement d'un projet pilote dans un pays méditerranéen visant à mobiliser et à mettre en œuvre des solutions innovantes en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre des navires dans certains ports, notamment en ce qui concerne l'efficacité énergétique et la décarbonisation, le REMPEC prépare une étude sur les possibilités de rendre plus écologiques le transport régulier de passagers et de marchandises entre la France et l'Algérie. Le REMPEC a également contribué aux travaux du groupe technique sur le transport maritime écologique de l'initiative WestMED et a participé à la conférence des parties prenantes 2023 de la WestMED (Malte, 22 juin 2023).

63. Lors des ateliers Climagine réalisés au Maroc et au Monténégro, l'une des questions soulevées a été la nécessité de préparer un document d'orientation sur les solutions d'adaptation fondées sur la nature, en tenant compte des différentes typologies côtières. Le CAR/PAP a entamé ces travaux méthodologiques au début de l'année 2023 et en a présenté une version provisoire lors de la réunion des Points focaux, qui ont montré un vif intérêt pour ce document et recommandé au CAR/PAP de le finaliser dans les meilleurs délais.

#### **Résultat 3.3. La compréhension et la connaissance des changements climatiques et de leurs effets sur l'environnement et le développement ont été améliorées**

64. Le Secrétariat du Réseau d'experts méditerranéens sur le changement climatique et environnemental (MedECC) continue de coordonner l'élaboration de trois rapports spéciaux sur : 1) les risques côtiers climatiques et environnementaux ; 2) l'interaction eau-énergie-alimentation-écosystèmes ; et 3) les changements environnementaux, les conflits et les migrations humaines. La version préliminaire du premier rapport a été transmise pour commentaires et suggestions aux réviseurs scientifiques accrédités par le MedECC, tandis que le résumé à l'intention des décideurs politiques a été diffusé auprès de la communauté du MedECC en mai 2023. Quant aux deux autres rapports, leurs versions préliminaires font actuellement l'objet d'une révision coordonnée par tous les auteurs. La version préliminaire du premier rapport et la table des matières des deux autres rapports ont été soumises à la réunion des Points focaux du Plan Bleu en tant que documents d'information.

65. Le CAR/Plan Bleu participe au consortium qui a postulé à l'appel de l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) pour le Centre thématique européen sur l'adaptation au changement climatique. Il contribue notamment à la rédaction du rapport sur les défis et les solutions liés aux changements climatiques

dans les mers d'Europe.

**Résultat 3.4. Les efforts d'atténuation des changements climatiques ont progressé grâce aux méthodes de l'économie circulaire, à l'utilisation plus rationnelle des ressources et à l'adoption de stratégies commerciales visant à parvenir à la neutralité carbone**

66. Le CAR/CPD (MedWaves) et le CAR/Plan Bleu ont apporté leur soutien technique et financier au Pavillon méditerranéen, ouvert lors de la COP 27 à Charm el-Cheikh. Ce dernier a accueilli deux événements parallèles, dirigés par le CAR/CPD (MedWaves) et axés sur le lien entre les stratégies de consommation et de production durables, d'économie circulaire et d'atténuation des changements climatiques. Ces deux événements (« 1.5 Degree Lifestyle: sustainable consumption policies enabling climate action in the Mediterranean » et « Realizing circularity for a just transition towards net-zero economies in the Mediterranean ») ont été une occasion de souligner l'importance des modèles de consommation et de production durables pour atteindre des économies à zéro émission nette dans la région et constitueront le point de départ d'une analyse plus approfondie du lien entre l'économie circulaire et les stratégies d'atténuation des changements climatiques.

67. Le Secrétariat du PNUE/PAM et le CAR/Plan Bleu étaient présents et ont participé activement à deux pôles dédiés lors de l'événement MedCOP Climat qui s'est tenu à Tanger, au Maroc, les 22 et 23 juin. Ces pôles portaient sur les thèmes de la « gestion durable des ressources en eau et de l'économie bleue » et des « solutions fondées sur la nature ».

**Programme 4. Vers une utilisation durable des ressources côtières et marines, y compris l'économie circulaire et bleue**

**Résultat 4.1. Le caractère durable des ressources côtières et marines est garanti grâce à l'application en synergie de diverses approches de planification et de gestion qui tiennent dûment compte, entre autres, des interactions terre-mer**

68. Les travaux de préparation du Schéma régional du littoral pour la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma au Maroc et la baie de Boka Kotorska au Monténégro se poursuivent sans encombre. Tous les documents thématiques ont été rédigés par les équipes d'experts nationaux et examinés dans le cadre d'une série de consultations régulières avec toutes les parties prenantes nationales et locales concernées. Dans les deux AMP concernées, des entretiens avec les principales parties prenantes ont été organisés afin d'obtenir des indications plus précises et de recueillir les données nécessaires. En outre, un ensemble d'indicateurs de durabilité a été proposé pour les deux AMP, certaines mesures initiales ayant été rédigées en vue de leur présentation et soumission en septembre 2023.

69. À la suite de l'atelier du CAR/Plan Bleu sur les risques côtiers, qui s'est tenu à Tanger le 7 décembre 2022, le CAR/PAP a organisé, le 8 décembre 2022, une réunion de coordination sur l'état d'avancement de l'élaboration du plan de gestion côtière, à laquelle ont participé plus d'une quarantaine d'acteurs régionaux marocains, ainsi que des partenaires du CAR/Plan Bleu, du GWP-Med et de l'Unité de coordination du MedProgramme. Cette réunion a permis de clarifier plusieurs questions de coordination comme de faire progresser les activités menées par le CAR/PAP.

70. Le 4 avril 2023, des représentants de trois municipalités situées dans la baie de Boka Kotorska (Herceg Novi, Kotor et Tivat) ont rencontré des représentants du CAR/PAP et du Ministère monténégrin de l'écologie, du développement spatial et de l'urbanisme, afin de discuter ensemble des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Plan de gestion côtière pour la baie de Boka Kotorska et de convenir de la voie à suivre.

71. Le lancement de la Stratégie nationale de gestion intégrée des zones côtières (GIZC) du Liban a été suspendu une année entière en raison de la situation économique et financière difficile dans le pays. Néanmoins, des échanges réguliers se sont tenus en ligne avec le Point focal opérationnel du FEM et le Point focal du CAR/PAP, ce qui a finalement permis une collaboration avec des collègues du GWP-Med, du Programme hydrologique intergouvernemental (PHI) de l'UNESCO et du Plan Bleu et l'organisation d'une consultation multipartite, à Beyrouth, les 27 et 28 février 2023. Grâce à la participation large et engagée de nombreuses parties prenantes issues de différentes organisations gouvernementales et non gouvernementales, du monde universitaire et du secteur privé, le débat a pu porter sur les solutions, l'interaction et les priorités en matière d'eau, d'énergie, d'alimentation et d'environnement, notamment en ce qui concerne les zones côtières et leurs aquifères. La veille de cette consultation multipartite, le 26 février 2023, l'équipe du CAR/PAP a tenu une réunion de suivi afin de discuter de plusieurs autres activités du MedProgramme contribuant directement à la Stratégie nationale de GIZC du Liban, à savoir l'évaluation comparative de la législation côtière au Liban, les calculs préliminaires du changement de couverture terrestre et les résultats de la phase de cadrage de la Stratégie de GIZC.

72. Dans le cadre du Sous-projet 2.1 du Medprogramme, le PHI de l'UNESCO a achevé la première phase des travaux relatifs à la caractérisation, l'évaluation et la vulnérabilité des aquifères prioritaires et des écosystèmes

connexes (Maroc, Tunisie, Liban, Albanie et Monténégro), en coordination avec les institutions nationales compétentes. Les rapports sur les 4 aquifères côtiers prioritaires ont été publiés. L'UNESCO a organisé une session de formation virtuelle sur la gestion conjointe des eaux de surface et des eaux souterraines avec les pays bénéficiaires le 22 février 2023, ce qui a servi d'introduction à la formation régionale sur la gestion conjointe des eaux de surface et des eaux souterraines (Valence, Espagne, 17-19 mai 2023).

73. Dans le cadre du Programme d'aménagement côtier (PAC) transfrontalier Otrante, un premier atelier et un événement de sensibilisation ont été organisés à Vlora, en Albanie, le 26 janvier 2023. À cette occasion, les parties prenantes et les acteurs locaux (y compris la préfecture, les municipalités, les établissements universitaires, les agences locales, la société civile) ont été informés des progrès réalisés jusqu'à présent et ont pu aborder des sujets pertinents, tels que le recyclage des engins de pêche. Un événement similaire de deux jours, au cours duquel se sont notamment tenus la troisième réunion du Comité directeur du PAC, la Conférence à mi-parcours et une formation à la GIZC, a été organisé à Brindisi, en Italie, les 10 et 11 mai 2023. Un autre atelier de sensibilisation à la coopération transfrontalière en matière de gestion des zones côtières et marines et une formation sur la pêche aux déchets ont été organisés le 31 mai à Otrante, en Italie.

74. La deuxième réunion du Comité directeur du PAC Israël s'est tenue en ligne le 7 novembre 2022 et a permis d'examiner le plan de travail et le calendrier jusqu'en mai 2023 ainsi que de préparer la première réunion en présentiel, qui a eu lieu à Tel-Aviv, les 24 et 25 janvier 2023, de manière à garantir l'engagement et la participation active des municipalités côtières dans le projet. Cette première réunion en présentiel prévoyait une session de formation sur la GIZC pour les communautés côtières, axée sur les principes de base de la GIZC, ainsi qu'une présentation des difficultés et des possibilités de mise en œuvre de la GIZC dans les municipalités côtières d'Israël. La formation a suscité un grand intérêt parmi les parties prenantes et les acteurs locaux. Elle s'est conclue par une session sur l'empreinte écologique, qui a permis aux participants d'en apprendre davantage sur cette notion et sur la méthodologie correspondante, l'empreinte écologique constituant l'une des mesures les plus utilisées pour évaluer l'incidence de l'humanité sur l'environnement.

75. Le PAC Israël a été présenté lors d'un événement parallèle intitulé « Les villes côtières à la pointe du changement climatique », organisé le 17 novembre 2022 par le Forum des autorités côtières d'Israël et l'Université de Tel-Aviv dans le Pavillon méditerranéen de la COP 27 à Charm el-Cheikh, en Égypte. Sa pertinence pour une meilleure gestion des côtes israéliennes a été mise en évidence par la Ministre israélienne de la protection de l'environnement.

76. Dans le cadre du Medprogramme du FEM (Sous-projet 2.1 et projet FSCC), le CAR/PAP et le Plan Bleu ont organisé le quatrième et dernier atelier sur le Schéma régional du littoral pour la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma/Climagine 4 à Tanger, le 21 juin 2023. L'élaboration du Schéma régional du littoral et la finalisation de l'exercice de prospective participatif Climagine se poursuivront au cours des prochains mois, en vue de la soumission officielle du Schéma aux autorités compétentes en octobre 2023.

77. Le Plan Bleu a coanimé un pôle thématique sur la gestion durable de l'eau avec l'Union pour la Méditerranée lors de l'événement MEDCOP Climat (Tanger, 22-23 juin 2023), qui a accueilli des représentants de haut niveau du Maroc et de l'Espagne. Cette réunion a également permis à plusieurs partenaires du Medprogramme du FEM de présenter collectivement les travaux en cours du Medprogramme dans la région Tanger-Tétouan-Al Hoceïma dans les domaines de l'adaptation aux changements climatiques, de la GIZC et de l'interaction eau-énergie-alimentation-écosystèmes. Des représentants du PNUE/PAM, du Plan Bleu, du CAR/PAP et du GWP Med y ont assisté.

78. Le 21 mai 2023, la dernière session de formation approfondie à la gestion intégrée des zones côtières (GIZC), qui constitue l'une des principales activités de renforcement des capacités dans le cadre du PAC Israël, s'est tenue à Tel-Aviv. Elle a constitué une occasion de remettre les certificats de participation aux participants et, surtout, de présenter les enseignements tirés, de réfléchir aux prochaines étapes aux niveaux local et national et de partager des points de vue personnels sur la formation. Outre la participation du Point focal du CAR/PAP en Israël, plusieurs autres invités d'honneur se sont joints à la dernière session pour promouvoir le développement côtier durable, à savoir : deux députés israéliens qui représentent le lobby côtier, le maire d'Herzliya et président de l'autorité côtière et le doyen de la faculté d'études sociales de l'université de Tel-Aviv. Le 25 mai 2023, un atelier régional sur la législation côtière a été organisé dans les locaux du CAR/PAP à Split, en Croatie, dans le cadre du Sous-projet 2.1. du Medprogramme du FEM. Au cours de cet atelier, 5 experts d'Algérie, de France, du Liban, du Maroc et de Tunisie ont partagé leurs bonnes pratiques en matière d'élaboration du cadre juridique relatif au littoral. Après ces présentations, les représentants des pays éligibles au FEM ont pu poser des questions pour cerner les détails et modalités d'application des textes juridiques. Ces échanges de bonnes pratiques constituent une source d'inspiration pour tous les pays méditerranéens ainsi qu'une occasion de réfléchir à de nouvelles propositions législatives en vue de la mise en œuvre du Protocole GIZC ou de la préparation à sa ratification. À l'issue de l'atelier, plus de 30 recommandations prioritaires ont été formulées. Elles seront présentées à toutes les Parties contractantes dans un document consolidé au cours des

mois à venir.

79. Une réunion d'experts s'est tenue les 26 et 27 mai 2023 dans les locaux du CAR/PAP à Split, en Croatie, toujours dans le cadre du Sous-projet 2.1 du MedProgramme du FEM. Elle a permis de présenter et d'examiner les analyses préliminaires des calculs en lien avec l'indicateur candidat sur le changement d'utilisation des sols sur le littoral libanais ainsi qu'une sélection d'exemples en mer Adriatique. La discussion a été marquée par un apport de connaissances sur différents aspects liés aux thèmes de l'aménagement du territoire et de la télédétection. Dans le cadre de la prochaine édition du rapport sur la qualité de la Méditerranée, l'un des objectifs de cet atelier était de discuter des principaux éléments permettant de parvenir au bon état écologique au titre de l'indicateur candidat. Des experts de différents domaines ont contribué à définir les grandes questions et les aspects directement liés à ce vaste sujet d'analyse. Une sélection d'expériences tirées de projets menés en Croatie, au Liban et au Monténégro a été présentée. La dernière partie de l'atelier a porté sur l'aménagement et la gestion des zones côtières, en vue de contribuer à la stratégie nationale de GIZC et au projet de loi sur la GIZC du Liban.

80. Des travaux sont en cours sur les principaux projets qui appuient la mise en œuvre du Protocole GIZC, y compris les projets de PAC, la préparation de plans côtiers pour la baie de Boka Kotorska (Monténégro) et la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma (Maroc) dans le cadre du Medprogramme du FEM et le groupe thématique « Côte et hydrographie » de l'IMAP. La réunion des Points focaux du CAR/PAP a été l'occasion de présenter un document sur la planification de l'espace maritime en Méditerranée et les principaux éléments des lignes directrices sur les solutions fondées sur la nature à l'appui de l'adaptation aux changements climatiques dans différentes typologies côtières. Les représentants des Parties contractantes ont salué ces initiatives et apporté leurs suggestions, proposant également un soutien supplémentaire et un échange de savoir-faire.

#### **Résultat 4.2. Les outils et approches durables de l'économie bleue et verte sont utilisés aux fins du développement durable et de la mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable**

81. Au cours de l'exercice biennal actuel, le Secrétariat, en coordination avec la Direction générale de l'environnement (DG ENV) de la Commission européenne (CE) et le Bureau de liaison du PNUE auprès de l'Union européenne, a renforcé sa coopération avec la Direction générale des affaires maritimes et de la pêche (DG MARE) de la CE ainsi qu'avec la Direction générale de la politique régionale et urbaine (DG REGIO) et la Direction générale du voisinage et des négociations d'élargissement (DG NEAR), en mettant l'accent sur le renforcement de la coopération dans les stratégies macrorégionales pertinentes et sur l'appui potentiel des services compétents de la CE au processus de révision de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable, en optimisant les synergies, le cas échéant, avec le nouveau programme de l'UE pour le sud de la Méditerranée.

82. En sa qualité d'observateur du Comité de pilotage de l'initiative WestMed, le Secrétariat a activement contribué à la déclaration ministérielle de l'initiative, qui a été approuvée le 23 juin 2023 à Malte, soulignant qu'il y a lieu d'approfondir la coopération avec la Convention de Barcelone et la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable (SMDD). Des mesures concrètes de suivi sont en cours de planification afin d'appuyer davantage la coopération avec la DG MARE.

83. Dans le cadre du protocole d'accord entre le PNUE/PAM et l'UpM, des réunions bilatérales ont été organisées pour déterminer les modalités de coopération dans le cadre du Partenariat bleu pour la Méditerranée et de son Fonds pour l'économie bleue, un nouvel instrument multidonateurs dirigé par la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), la Banque européenne d'investissement (BEI), l'UE et les pays donateurs afin d'investir dans des projets réalisables dans le domaine de l'économie bleue dans les pays de la région méditerranéenne qui ne sont pas membres de l'UE.

84. Après des travaux qui auront duré 6 ans, le Programme de coopération territoriale européenne pour la région méditerranéenne (Interreg MED) traitant du tourisme durable (Communauté du tourisme durable) (2019-2022), qui a réuni plus de 200 entités autour de 30 projets liés au tourisme durable en Méditerranée dans la continuité du précédent programme intitulé BlueTourMed (2016-2019), a conclu ses activités. Lors de la 9<sup>e</sup> Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » organisée par la Commission économique pour l'Europe de l'ONU, à Nicosie (Chypre, 5-7 octobre 2022), le CAR/Plan Bleu a participé à un événement parallèle intitulé « Tourisme et économie circulaire au service du développement durable en Méditerranée » (voir ci-dessous). Le 11 novembre 2022, la Communauté du tourisme durable a organisé une conférence hybride intitulée « Plans d'action climat tourisme en Méditerranée : une vision pour l'avenir » dans le cadre de la COP 27 de la CCNUCC afin de discuter avec les décideurs européens et les représentants des organisations internationales et des autorités locales des capacités du secteur du tourisme à s'adapter aux changements climatiques et à atténuer leurs conséquences négatives sur l'environnement et les populations méditerranéennes. Par la suite, le 15 novembre, le CAR/Plan Bleu a participé à la journée de lancement du Green Orizzonte Festival à Calvi afin d'y présenter ses activités en matière de tourisme durable. Enfin, le 19 décembre, un webinaire a été

organisé sur le thème « Réussites et bonnes pratiques en matière de coopération : possibilités futures pour le tourisme durable en Macédoine du Nord », afin de mieux faire connaître les principaux résultats de la Communauté du tourisme durable et de présenter quelques bonnes pratiques adoptées dans le cadre de quatre projets modulaires. Le CAR/Plan Bleu a également publié le Catalogue des meilleures pratiques en matière de tourisme durable en Méditerranée ainsi qu'un rapport intitulé « État des lieux du tourisme en Méditerranée : feuille de route pour un tourisme plus vert, inclusif et résilient en Méditerranée ». Pour sa part, la Communauté du tourisme durable a publié le Catalogue de résultats de la Communauté du tourisme durable, qui répertorie 41 des résultats les plus significatifs produits par la Communauté, ainsi qu'un manuel intitulé « Comment utiliser les fonds européens pour un tourisme durable ».

85. Le CAR/Plan Bleu a publié des lignes directrices en faveur d'un tourisme durable, en mettant l'accent sur les croisières et la navigation de plaisance durables. Ces lignes directrices ont été appliquées par différentes institutions françaises travaillant sur le « Document stratégique de façade » pour la côte méditerranéenne française. Au titre de l'activité 4.2.1, le CAR/Plan Bleu supervise les travaux menés par le Centre régional pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique dans le cadre d'une étude sur les dernières avancées en matière de réglementations et de stratégies en faveur du développement de l'énergie éolienne en mer dans les pays méditerranéens. Cette étude vise à dresser un état des lieux de la situation au niveau national ainsi qu'à dégager les tendances régionales en matière de potentiel de développement de l'énergie éolienne en mer et des réglementations et stratégies connexes, tant actuelles que futures. Le Plan Bleu œuvre également à l'élaboration d'un état des lieux des réglementations, réalisations et stratégies nationales dans les pays méditerranéens en matière d'utilisation des eaux non conventionnelles. À ce titre, il est prévu d'actualiser et de mettre à jour le cahier technique n° 11 du Plan Bleu (contenu, graphiques, figures, tableaux et cartes) publié en 2012, en accordant une attention particulière à la définition des données et des indicateurs d'évaluation de l'utilisation des eaux non conventionnelles. Cette étude devrait permettre de rendre compte de la situation au niveau national et de dégager les tendances régionales en matière de potentiel de développement de la réutilisation de l'eau et des réglementations et stratégies connexes, tant actuelles que futures. Une première présentation a été faite lors d'un événement consacré à la réutilisation organisé à Bonifacio le 1<sup>er</sup> juin 2023.

86. Le Secrétariat a continué de travailler à la mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable (SMDD) 2016-2025 et a lancé le processus de révision de cette Stratégie. De plus amples informations sur la SMDD sont fournies dans le cadre du programme 5.

87. Le CAR/Plan Bleu travaille en partenariat avec le consortium qui s'est vu attribuer le projet de suivi d'EuroMed Community4Tourism, lequel permettra de mettre en place davantage d'activités en faveur d'un tourisme durable. En partenariat avec l'École des hautes études commerciales, un prestigieux établissement d'enseignement supérieur français, le CAR/Plan Bleu a préparé une étude sur les avantages de la numérisation dans le contexte de l'économie bleue dont la publication est prévue en 2023.

#### **Résultat 4.3. Des instruments de gestion environnementale et économiques novateurs ont été adoptés aux fins de la protection et de l'utilisation efficace des ressources côtières et marines**

88. Des rapports préliminaires visant à évaluer les subventions préjudiciables à l'environnement en Méditerranée et les outils de servitude environnementale sont en cours d'élaboration. Un premier projet de rapport a été partagé sous forme de document d'information lors de la réunion des Points focaux du Plan Bleu.

89. Le Secrétariat est également devenu membre du Comité de pilotage général du projet BlueMissionMed, qui appuie la mise en œuvre de la mission « Régénérer notre océan et nos eaux » de l'UE dans le bassin méditerranéen grâce au financement de la Direction générale de la recherche et de l'innovation (DG RTD), tout en veillant à établir des liens et des synergies appropriés avec le programme « Science We Need for the Mediterranean Sea We Want » (SciNMeet) élaboré dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable.

#### **Résultat 4.4. Les mesures définies dans le cadre du Plan d'action offshore pour la Méditerranée sont appliquées au niveau régional et par toutes les Parties contractantes dans les zones relevant de leur juridiction afin de veiller à la sécurité des activités en mer et de réduire leur incidence potentielle sur le milieu marin et ses écosystèmes**

90. En novembre 2022, le REMPEC a lancé les travaux des groupes de travail par correspondance intersessions du Sous-groupe sur les incidences environnementales du Groupe du pétrole et du gaz en mer de la Convention de Barcelone (OFOG). En février 2023, il a également recruté un consultant en vue de soutenir les efforts de mise en œuvre du programme pour l'application du Protocole « offshore ». Enfin, il a organisé la 4<sup>e</sup> réunion du Sous-groupe sur les incidences environnementales de l'OFOG (Floriana, Malte, 23-24 mai 2023) dont l'objectif était : i) d'élaborer des normes et des lignes directrices régionales sur le démantèlement en mer des installations et les aspects financiers connexes, ii) d'établir un programme de surveillance extracôtière ; et iii) de procéder à un examen technique des annexes du Protocole « offshore ». Conformément aux conclusions de la quatrième réunion du sous-groupe de l'OFOG, le REMPEC a entamé la préparation d'une activité de

formation sur l'élimination des hydrocarbures et mélanges d'hydrocarbures, sur l'utilisation et l'élimination des fluides et déblais de forage et sur l'utilisation et le rejet de substances et de matériaux nocifs ou nuisibles. L'activité de formation sera organisée à Malte en novembre 2023.

## **Programme 5. Gouvernance**

### **Résultat 5.1. Les Parties contractantes mettent en œuvre et font appliquer efficacement la Convention de Barcelone, ses Protocoles, les orientations du PAM, y compris les décisions de la CdP relatives à l'approche écosystémique, la SMDD et les programmes de mesures aux niveaux régional et national**

91. Le mandat du Programme de travail et budget 2022-2023 de la CdP 22 (Décision IG.25/19) requiert de faire progresser la mise en œuvre de l'approche écosystémique (EcAp) en Méditerranée et de l'IMAP conformément à l'évolution de la situation aux niveaux régional et mondial. À cette fin, une évaluation indépendante de la mise en œuvre de la feuille de route pour l'approche écosystémique 2008-2021 a été réalisée, de même qu'une analyse de l'évolution de la situation aux niveaux régional et mondial concernant l'approche écosystémique et l'IMAP. Ces rapports ont servi de base à l'élaboration de propositions techniques et politiques sur les principaux éléments d'une nouvelle politique du PNUE/PAM en matière d'approche écosystémique, dans le but d'améliorer et de renforcer l'exécution du mandat du système PNUE/PAM-Convention de Barcelone à l'avenir. Celle-ci sera présentée aux Points focaux du PAM et à la CdP 23 en 2023 pour examen en vue de l'attribution d'un mandat complet pour l'élaboration d'une politique renouvelée en matière d'approche écosystémique au cours de l'exercice 2024-2025.

92. Le Secrétariat, avec la contribution du Comité exécutif de coordination et de l'Équipe spéciale de l'IMAP, a élaboré une proposition sur la gouvernance à l'appui de la mise en œuvre de l'approche écosystémique afin de l'harmoniser avec la Décision IG.25/03 de la CdP 22. Celle-ci vise à clarifier le flux de travail entre les Groupes de correspondance et les autres organes de décision du système PAM, ainsi que les relations entre les Composantes du PAM et l'Unité de coordination pour les produits liés à l'approche écosystémique. Elle a été examinée et approuvée lors de la 9<sup>e</sup> réunion du Groupe de coordination de l'approche écosystémique (5 juillet 2022). Elle sera présentée à l'occasion de la réunion du Groupe prévue pour le 11 septembre 2023 en vue de sa transmission aux Points focaux du PAM et à la CdP 23 pour examen.

93. Sous la direction du Groupe de correspondance sur la surveillance (CORMON) et du Groupe de correspondance sur l'analyse économique et sociale (COR ESA), le Secrétariat, agissant par l'intermédiaire de l'Équipe spéciale de l'IMAP et avec l'appui du projet EcAp MED III, en étroite collaboration avec plusieurs partenaires, continue de préparer le Rapport 2023 sur la qualité de la Méditerranée (QSR MED 2023), qui sera finalisé pour la 10<sup>e</sup> réunion du Groupe de coordination de l'approche écosystémique, la réunion des Points focaux du PAM et la CdP 23. En mars 2023, les Composantes du PAM ont présenté des projets de chapitres d'évaluation du QSR lors de réunions thématiques dédiées pour chaque sous-groupe du CORMON, tandis que le projet de chapitre sur les caractéristiques socio-économiques a été présenté lors d'une réunion du COR ESA. Les chapitres révisés par le CORMON et le COR ESA ont été compilés au sein d'une version consolidée du rapport, qui a été soumise pour examen à la réunion intégrée du CORMON (Athènes, Grèce, 27-28 juin 2023). Les participants à la réunion ont approuvé la structure du QSR MED 2023 consolidé et demandé au Secrétariat de poursuivre sa finalisation afin de le soumettre à la prochaine réunion du Groupe de coordination de l'approche écosystémique (Istanbul, Türkiye, 11 septembre 2023). Les projets financés par l'UE, à savoir le projet IMAP-AMP, le projet EcAp MED III et le projet MED II sur les déchets marins, continuent d'aider les pays bénéficiaires à mettre en œuvre l'IMAP et à transmettre leurs données de surveillance nationales au système d'information de l'IMAP, avec l'appui des composantes du PAM, et tout particulièrement le CAR/INFO.

94. Le CAR/INFO a entamé l'analyse conceptuelle des annexes opérationnelles de la politique des données du PAM relatives aux différents flux de données du PAM (BCRS, IMAP, BBN, etc.) afin de commencer la mise en œuvre au niveau régional et, le cas échéant, au niveau national. Un modèle structurel principal a été mis au point et est en cours d'adaptation. La mise en place de règles spécifiques pour les différents flux de données se poursuit en se basant sur la réunion bilatérale avec les Parties contractantes.

95. La 24<sup>e</sup> réunion du Comité directeur de la CMDD (Athènes, Grèce, 14-15 décembre 2022) a constitué l'occasion d'examiner l'état d'avancement des travaux de la CMDD et la mise en œuvre de la SMDD, y compris le processus d'examen de la SMDD, lequel devrait être lancé au cours du prochain exercice biennal (2024-2025), qui sera le dernier exercice biennal de la SMDD 2016-2025. La proposition de révision de la SMDD a été élaborée par le Secrétariat et présentée et approuvée lors de la 20<sup>e</sup> réunion de la CMDD (Marseille, France, 14-16 juin 2023).

96. Lors de sa 18<sup>e</sup> réunion (Athènes, Grèce, 29-30 juin 2022), le Comité de respect des obligations a adopté, pour la première fois depuis sa création, des conclusions et des recommandations concernant le respect de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles par une Partie contractante. Le Secrétariat a communiqué en temps

utile avec la Partie concernée (l'Espagne) et l'auteur de la communication, conformément aux procédures prévues par le Règlement intérieur. La Partie concernée a fourni sa réponse aux conclusions et recommandations en temps opportun, notamment à l'égard des mesures mises en place pour la régénération de Mar Menor. À la fin de l'année 2022, le Secrétariat a reçu une nouvelle communication concernant un cas présumé de non-respect des obligations par une Partie contractante. Il a transmis la communication à la Partie concernée conformément au Règlement intérieur et a reçu sa réponse, qui a ensuite été examinée lors de la 19<sup>e</sup> réunion du Comité d'examen du respect des dispositions (Athènes, Grèce, 4-5 juillet 2023). Les procédures convenues sont en cours d'application pour vérifier les critères d'admissibilité.

97. Conformément à la Décision IG.25/2 (Antalya, Türkiye, 7-10 décembre 2021), un processus de consultation avec les Parties contractantes pour examiner les propositions de modification des Procédures et mécanismes de respect des obligations de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles (Procédures et mécanismes) et du Règlement intérieur du Comité de respect des obligations (Règlement intérieur) s'est tenu le 31 janvier 2023 par téléconférence. Il a été convenu que les Procédures et mécanismes de respect des obligations révisés lors de cette réunion et les documents préparés par le Secrétariat concernant le paragraphe 28 et la période intérimaire seraient soumis à la réunion des Points focaux en septembre 2023, en vue de leur examen lors de la CdP 23.

**Résultat 5.2. Le renforcement systémique et le bon fonctionnement des organes décisionnels et consultatifs du PAM sont assurés et leur efficacité renforcée au moyen de nouvelles approches numériques**

98. Conformément au processus décisionnel, des réunions régulières des organes directeurs et consultatifs du système PNUE/PAM-Convention de Barcelone ont été convoquées, moyennant la participation active des représentants des Parties contractantes et des parties prenantes, même si, dans certains cas, les taux de participation des Parties contractantes aux réunions pourraient être améliorés.

99. Au cours de l'exercice biennal actuel, l'Unité de coordination et les Composantes du PAM ont organisé les principales réunions de gouvernance suivantes :

- a) les 92<sup>e</sup> (Istanbul, Türkiye, 24-25 mars 2022), 93<sup>e</sup> (Thessalonique, Grèce, 30 novembre-1<sup>er</sup> décembre 2022) et 94<sup>e</sup> (Izola, Slovénie, 20-21 juin 2023) réunions du Bureau ;
- b) les 18<sup>e</sup> (Athènes, Grèce, 29-30 juin 2022) et 19<sup>e</sup> (Athènes, Grèce, 4-5 juillet 2023) réunions du Comité de respect des obligations ;
- c) les réunions des Points focaux des Composantes du PAM, à savoir : la réunion des Points focaux du CAR/PAP (Split, Croatie, 23-24 mai 2023) ; la 16<sup>e</sup> réunion des Points focaux thématiques ASP/DB (Sliema, Malte, 22-24 mai 2023) ; la réunion des Points focaux du MED POL (Athènes, Grèce, 24-26 mai 2023) ; la réunion des Points focaux du CAR/CPD (Barcelone, Espagne, 20-21 juin 2023) ; la réunion des Points focaux du CAR/INFO (Rome, Italie, 7-8 juin 2023) ; la réunion des Points focaux du CAR/Plan Bleu (Marseille, France, 12-13 juin 2023) ; et la 15<sup>e</sup> réunion des Points focaux du REMPEC (Kappara, Malte, 13-15 juin 2023) ;
- d) la réunion de consultation avec les Parties contractantes sur la modification éventuelle des Procédures et mécanismes de respect des obligations (téléconférence, 31 janvier 2023) ;
- e) la 20<sup>e</sup> réunion de la CMDD (Marseille, France, 14-16 juin 2023) en étroite collaboration avec la France et avec le soutien du CAR/Plan Bleu, ainsi que la 23<sup>e</sup> réunion du Comité directeur de la CMDD (téléconférence, 1-2 juin 2022) et la 24<sup>e</sup> réunion du Comité directeur de la CMDD (Athènes, Grèce, 14-15 décembre 2022) ;
- f) la quatrième réunion du Groupe sur le pétrole et le gaz en mer (OFOG) de la Convention de Barcelone (Floriana, Malte, 23-24 mai 2023) ;
- g) cinq réunions du Comité exécutif de coordination (CEC), à savoir le CEC 46 (Rome, Italie, 16-17 février 2022), le CEC 47 (Split, Croatie, 6-7 avril 2022), le CEC 48 (Floriana, Malte, 3-5 octobre 2022), le CEC 49 (Athènes, Grèce, 26-27 janvier 2023) et le CEC 50 (Marseille, France, 27-28 mars 2023), se sont déroulées en présentiel, tandis que d'autres réunions informelles du CEC ont également été organisées ponctuellement et qu'une dernière réunion du CEC est envisagée à la veille de la réunion des Points focaux du PAM en septembre 2023 ;
- h) la 9<sup>e</sup> réunion du Groupe de coordination de l'approche écosystémique (vidéoconférence, 5 juillet 2022) ;
- i) les réunions CORMON/COR ESA suivantes : réunion du Groupe de correspondance de l'approche écosystémique sur la surveillance de la pollution (vidéoconférence, 27 et 30 mars 2022) ; réunion du Groupe de correspondance de l'approche écosystémique sur la surveillance de la biodiversité et de la pêche (vidéoconférence, 28-29 mars 2022) ; réunion du Groupe de correspondance de l'approche

écosystémique sur la surveillance des déchets marins (vidéoconférence, 31 mars 2022) ; réunion du Groupe de correspondance de l'approche écosystémique sur la surveillance de la pollution (Athènes, Grèce, 1-2 mars 2023) ; réunion du Groupe de correspondance de l'approche écosystémique sur la surveillance des déchets marins (Athènes, Grèce, 3 mars 2023) ; réunion du Groupe de correspondance de l'approche écosystémique sur la surveillance de la biodiversité et de la pêche (Athènes, Grèce, 9-10 mars 2023) ; réunion du Groupe de correspondance de l'approche écosystémique sur la surveillance de la côte et de l'hydrographie (Marseille, France, 28-29 mars 2023) ; réunion du Groupe de correspondance de l'approche écosystémique sur l'analyse économique et sociale (Marseille, France et vidéoconférence, 30 mars 2023) ; réunion intégrée des Groupes de correspondance de l'approche écosystémique (Athènes, Grèce, 27-28 juin 2023).

100. Les réunions susmentionnées ont permis d'examiner les progrès accomplis et de fournir des orientations politiques et techniques pour atteindre les principaux objectifs de la CdP 22. Elles ont contribué à la mise en œuvre effective de la Stratégie à moyen terme 2022-2027 du PNUE/PAM, du Programme de travail (PdT) et du budget 2022-2023 et des décisions pertinentes de la CdP et ont fait avancer les préparatifs de la réunion 2023 des Points focaux du PAM et de la 23<sup>e</sup> Conférence des Parties contractantes (CdP 23) (Portoroz, Slovénie, 5-8 décembre 2023). De plus amples renseignements sur les réunions susvisées sont disponibles dans les documents UNEP/MED WG.515/Inf.3, Inf.5, Inf.7, Inf.8, Inf.9, Inf.14 et Inf.21.

101. L'Accord de coopération bilatérale signé avec le Ministère italien de l'environnement et de la sécurité énergétique le 2 novembre 2021, qui a été intégré dans la décision de la CdP 22 relative au PdT et au budget 2022-2023 du PAM en lien avec les activités spécifiques du PdT ainsi que dans le document de projet et les instruments juridiques nécessaires à son exécution, est en cours de mise en œuvre. Le 1<sup>er</sup> novembre 2022, un administrateur auxiliaire a été intégré à l'Unité de coordination afin de soutenir la coordination de l'Accord bilatéral, financé à 50 % par le Ministère italien de l'environnement et de la sécurité énergétique, de même qu'un volontaire des Nations Unies chargé de fournir un appui aux programmes et une aide financière à la mise en œuvre de l'Accord. Un addendum au protocole d'accord avec le Ministère italien de l'environnement et de la sécurité énergétique a été signé le 17 novembre 2022 pour soutenir la mise en œuvre complète de plusieurs activités prévues au titre du PdT 2022-2023 du PNUE/PAM qui n'avaient jusque-là pas obtenu suffisamment de ressources externes, grâce à une allocation supplémentaire de 544 000 euros, portant ainsi le montant total alloué dans le cadre de l'Accord de coopération bilatérale à 3 344 000 euros.

102. En vertu d'un accord signé avec le PNUE, le Ministère français de l'Europe et des affaires étrangères a alloué une contribution volontaire de 1 143 000 euros afin de soutenir plusieurs activités prévues au titre du PdT 2022-2023 du PNUE/PAM, conformément aux axes du Plan d'action pour une Méditerranée exemplaire d'ici 2030 (PAMEx). Cette contribution, pleinement intégrée dans le PdT et le budget 2022-2023 du PNUE/PAM, a été rendue opérationnelle et versée aux centres d'activités régionales concernés en vertu d'une modification du document de projet et des instruments juridiques conclus avec les CAR en novembre 2022. Un expert a été détaché par la France auprès de l'Unité de coordination afin de coordonner la mise en œuvre du PAMEx et d'assurer les synergies avec le système du PNUE/PAM-Convention de Barcelone et les travaux dans le cadre d'autres instruments et initiatives mis en place à l'échelle régionale. Le PAMEx a tenu la première réunion de son Comité de pilotage avec les pays et organisations qui l'ont approuvé à Athènes, en Grèce, en janvier 2023.

103. Le Secrétariat poursuit l'élaboration d'une Stratégie de mobilisation des ressources actualisée pour la Stratégie à moyen terme 2022-2027, qui figurera en annexe de la décision sur la gouvernance soumises aux Points focaux du PAM.

104. Le FEM 8 est ouvert aux propositions de projets, et le Secrétariat envisage de contribuer à la préparation et à l'exécution des Sous-Projets pertinents liés aux Programmes intégrés suivants : a) le Programme intégré sur les systèmes alimentaires ; b) le Programme intégré sur la restauration des écosystèmes ; c) le Programme intégré sur les solutions circulaires à la pollution plastique ; et d) le Programme intégré sur l'élimination des produits chimiques dangereux dans les chaînes d'approvisionnement.

105. Le Secrétariat a réussi à obtenir trois nouveaux projets de suivi financés par l'UE pour le projet IMAP-AMP, le projet EcAp MED III, et le projet MED II sur les déchets marins. Le premier projet, « Bolstering Mediterranean biodiversity and MCPAs for nature » (SEMPA), est doté d'un budget de 4 millions d'euros et commencera le 23 août 2023 ; le deuxième projet, « Supporting the Southern Mediterranean Contracting Parties in implementing ecosystem approach to achieve GES », doté d'un budget de 2,2 millions de dollars, débutera en mars 2024 ; quant au troisième projet, « Marine Litter MED PLUS: Towards a litter-free Mediterranean », il sera doté d'un budget de 1,2 million de dollar et commencera également en mars 2024. Les documents de projet et les budgets sont en cours de finalisation.

106. Le CAR/ASP a organisé une conférence des donateurs pour la biodiversité et la conservation par zone en



Méditerranée le 16 mars 2023, à Paris (France). Cet événement a rassemblé les principaux donateurs et organismes de financement lors d'une table ronde au cours de laquelle un portefeuille de quatre projets a été présenté. Ces derniers visant à mettre en œuvre le Programme d'action stratégique pour la conservation de la diversité biologique en région méditerranéenne (PAS BIO) post-2020 comme la Stratégie post-2020 pour les AMCP et les AMCEZ, un aperçu de leur contenu (résultats, produits, cibles, plans de mise en œuvre, pays concernés et estimation du budget) a été présenté aux donateurs potentiels. Le rapport de la conférence ainsi que le rapport de la réunion du comité consultatif du PAS BIO et le document sur la Stratégie de mobilisation des ressources ont été présentés (31 janvier 2023) en tant que documents d'information lors de la 16<sup>e</sup> réunion des Points focaux ASP/DB. De plus, plusieurs échanges sur le processus d'élaboration de la Stratégie de mobilisation des ressources ont eu lieu avec les correspondants nationaux du PAS BIO depuis le début de l'année 2022. Ces derniers ont tenu leur 9<sup>e</sup> réunion le 24 février 2023 à Barcelone (Espagne) afin de communiquer aux Parties contractantes le processus d'élaboration de la Stratégie de mobilisation des ressources, de les consulter et de les faire participer à la préparation du portefeuille de projets. Le rapport de cette réunion sera présenté en tant que document d'information lors de la 16<sup>e</sup> réunion des Points focaux ASP/DB. Dans la continuité de cet exercice, des réunions bilatérales sont actuellement organisées avec les donateurs qui ont participé à la conférence afin qu'ils puissent exprimer leur intérêt à l'égard de mesures précises. Nous planifions avec eux les prochaines étapes à entreprendre en fonction de leur mode de fonctionnement, de leurs sujets d'intérêt et des partenaires participant au portefeuille de projets.

**Résultat 5.3. La cohérence et la complémentarité des mesures sont garanties dans le cadre des travaux pertinents menés aux niveaux mondial, régional et national et des instruments politiques et réglementaires du système PAM/Convention de Barcelone**

107. Le PNUE/PAM a participé à l'édition 2022 de la Conférence sur l'océan des Nations Unies (Lisbonne, Portugal, 27 juin-1<sup>er</sup> juillet 2022) pour communiquer le point de vue des acteurs méditerranéens et partager les enseignements tirés de près de cinq décennies de gouvernance multilatérale des océans, y compris sur les questions relatives à la pollution plastique, pour lesquelles des progrès importants ont été accomplis sur le plan normatif. Trois manifestations parallèles organisées ou coorganisées par le PNUE/PAM ont permis d'aborder plusieurs volets importants de la réponse régionale à la triple crise planétaire des changements climatiques, de la perte de biodiversité et de la pollution.

108. Le PNUE/PAM a participé au Pavillon méditerranéen situé dans la Zone bleue de la COP 27 de la CCNUCC (6-18 novembre 2022, Charm el-Sheikh, Égypte). Il s'agit de la première fois qu'une structure de ce type est mise en place dans le cadre d'une conférence des Nations Unies sur les changements climatiques. Cette initiative a été menée par l'Union pour la Méditerranée (UpM) en collaboration avec le PNUE/PAM et la Fondation PRIMA, ainsi qu'une coalition d'institutions actives dans le domaine de l'action pour le climat dans la région. Deux Composantes du PNUE/PAM, à savoir le CAR/Plan Bleu et le CAR/CPD (MedWaves) (le Centre d'activités régionales du PNUE/PAM pour la consommation et la production durables), ont compté parmi les partenaires fondateurs et financiers de cette initiative. Le Réseau d'experts méditerranéens sur les changements climatiques et environnementaux (MedECC) a joué le rôle de conseil scientifique dans le cadre des activités du pavillon. Le Pavillon méditerranéen a servi de plaque tournante pour les activités et les partenariats entrepris par les institutions publiques régionales, les organisations de la société civile et les entités du secteur privé afin d'encourager une transition rapide et efficace vers un avenir résilient aux changements climatiques. Environ 60 événements ont été organisés par les Parties contractantes et les partenaires au Pavillon méditerranéen, dont six par le Secrétariat et les Composantes du PAM et deux par le MedECC.

109. Le CAR/ASP a participé à la 15<sup>e</sup> Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique de l'ONU à Montréal, au Canada, du 7 au 19 décembre 2022. À cette occasion, un stand (The Mediterranean Corner) a été mis en place dans la zone d'exposition de la conférence, afin de présenter des solutions pour une conservation efficace de la biodiversité en Méditerranée, en particulier celles liées aux aires marines protégées, et de discuter des stratégies et des initiatives actuelles et futures visant à soutenir les objectifs et les cibles du Forum mondial sur la diversité biologique. Ce stand a accueilli 14 « Exposés pour la nature » de 10 à 15 minutes chacun, présentés par 20 orateurs participant à la Conférence des Parties en présentiel ou par vidéoconférence. Au cours de ces exposés, des expériences, des projets et des initiatives d'organisations et de parties prenantes méditerranéennes, notamment la Convention de Barcelone, ont été présentés. Pour faire le lien entre les échelons mondial et régional et après l'adoption du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et de son cadre de suivi, le Groupe d'experts ad hoc pour les AMP en Méditerranée a aidé le CAR/ASP à élaborer un projet de cadre d'évaluation et de suivi de la Stratégie régionale post-2020 pour les AMCP et les AMCEZ en Méditerranée.

110. Neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » organisée par la Commission économique pour l'Europe de l'ONU, à Nicosie (Chypre, 5-7 octobre 2022) : ce mécanisme a été lancé en 1991 pour appuyer les efforts des États membres de la Commission économique pour l'Europe visant à faire

progresser la gouvernance environnementale. Quatorze États membres de la Commission sont également Parties contractantes à la Convention de Barcelone, et il s'agissait de la première fois que la conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » était organisée dans un pays méditerranéen. L'événement parallèle intitulé « Tourisme et économie circulaire au service du développement durable en Méditerranée », coorganisé par le PNUE/PAM et le CAR/Plan Bleu, s'est tenu le 5 octobre. La troisième réunion de haut niveau des ministères de l'éducation et de l'environnement a été organisée lors de cette conférence, avec la participation active du Bureau méditerranéen d'information sur l'environnement, la culture et le développement durable (MIO-ECSDE) (partenaire du PAM) dans le cadre de la Stratégie et du Plan d'action méditerranéens pour l'éducation au développement durable, qui font partie intégrante de la SMDD. La Coordinatrice du PNUE/PAM a été invitée personnellement à participer à cet événement de haut niveau par les ministères de l'environnement et de l'éducation de Chypre.

111. Le Secrétariat a créé un groupe de travail informel sous l'égide du PNUE/PAM pour assurer la coordination entre les représentants des Parties contractantes pendant les négociations relatives au nouvel instrument mondial juridiquement contraignant sur la pollution par les plastiques, y compris dans le milieu marin, en vue de mettre en œuvre la résolution 5.2 de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement. Le Secrétariat participe activement à ce processus et était présent lors de la deuxième session du Comité intergouvernemental de négociation chargé d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant sur la pollution par les plastiques (Paris, France, 29 mai-2 juin 2023).

112. Le Secrétariat a participé à la troisième réunion technique conjointe (Recherche de synergies et d'éventuelles activités de coopération dans les régions maritimes) des Parties à la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière (Convention d'Espoo) et son Protocole relatif à l'évaluation stratégique environnementale. La réunion s'est concentrée sur les activités de coopération envisageables en vue de promouvoir la réalisation de l'évaluation stratégique environnementale et de l'évaluation de l'impact sur l'environnement (EIE) dans un contexte transfrontière en milieu marin, en mettant l'accent sur les activités prévues pour 2024-2026, sur les recommandations, propositions et étapes ultérieures proposées à la neuvième session de la Réunion des Parties à la Convention d'Espoo et à la cinquième session de la Réunion des Parties au Protocole relatif à l'évaluation stratégique environnementale (12-15 décembre 2023), et sur des exemples sélectionnés de bonnes pratiques dans l'application de la Convention d'Espoo et du Protocole relatif à l'évaluation stratégique environnementale en milieu marin.

113. Depuis la tenue d'une réunion bilatérale en 2023, il existe une volonté croissante de collaborer avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), laquelle s'ouvre aux entités non membres par l'intermédiaire de son Comité externe, qui s'intéresse à la partie méditerranéenne de la région MENA. L'OCDE aborde également de manière croissante la question des océans, qui concerne plusieurs de ses directions (direction de l'environnement ; direction des échanges et de l'agriculture ; et direction de la science, de la technologie et de l'innovation). Une initiative pour des océans durables mise en place en 2019 a dressé la carte des travaux liés aux océans dans toute la région, y compris les diagnostics nationaux des océans et les programmes nationaux, parmi lesquels un examen des stratégies pour la croissance verte de l'Égypte et du Maroc. L'OCDE pourrait aider le PAM à concevoir une nouvelle SMDD ambitieuse, en s'appuyant notamment sur des statistiques et des données générales pour faire converger les volets environnemental et économique. En outre, la collaboration dans le cadre des mécanismes d'examen environnemental par les pairs suscite beaucoup d'intérêt.

114. En ce qui concerne les travaux sur l'économie bleue au niveau mondial, le PNUE/PAM a échangé et coopère avec le Programme pour les mers régionales du PNUE dans le cadre de la préparation d'un guide stratégique global sur l'économie bleue dirigé par le PNUE, qui est destiné à être utilisé par les conventions et les plans d'action concernant les mers régionales en vue d'élaborer des stratégies régionales sur l'économie bleue et d'appuyer la mise au point de stratégies et de plans d'action nationaux dans ce domaine. Cette activité est le résultat des discussions qui se sont déroulées lors de la 22<sup>e</sup> réunion annuelle du Programme pour les mers régionales du PNUE en mai 2022. Le Secrétariat entend continuer de contribuer aux processus régionaux et mondiaux pertinents sur l'économie bleue durable, en s'appuyant sur ses expériences solides et en les partageant, en particulier dans les domaines liés au secteur du transport maritime, à l'aquaculture durable, au tourisme durable, aux activités en mer, à la GIZC et à la planification de l'espace maritime, etc.

115. Le Secrétariat a participé à la session thématique sur la promotion des principes de la Convention d'Aarhus dans les forums internationaux, qui s'est tenue lors de la 27<sup>e</sup> réunion du Groupe de travail des Parties à la Convention d'Aarhus (Genève et en ligne, 26-28 juin 2023). Cette réunion a constitué l'occasion de présenter les travaux liés à la politique de gestion des données du PAM, à la coopération avec les partenaires du PAM et à la CMDD ainsi que les efforts visant à promouvoir l'adhésion à la Convention d'Aarhus et sa mise en œuvre dans le cadre d'une initiative phare de la SMDD.

116. Le secrétariat a souligné l'importance croissante d'un certain nombre de questions liées à l'environnement

et au développement durable, qui sont des préoccupations mondiales et présentent un intérêt pour la Méditerranée. Compte tenu de l'évolution récente et/ou future de ces questions, le Secrétariat poursuit ses efforts visant à examiner de manière proactive le rôle et le mandat potentiels du système PNUE/PAM-Convention de Barcelone et à procéder à une première évaluation de la portée et de la pertinence de ces questions par rapport aux travaux réalisés par le PNUE/PAM au titre de sa Stratégie à moyen terme pour 2022-2027. Parmi ces questions émergentes figurent notamment les systèmes alimentaires, le nouveau traité sur la biodiversité dans les zones ne relevant pas de la juridiction nationale, les énergies renouvelables en mer, les subventions préjudiciables et l'exploitation minière en eaux profondes.

117. Le Secrétariat collabore avec le Gouvernement grec en vue d'une éventuelle participation et d'un rôle actif du PNUE/PAM dans les préparatifs de la conférence « Notre océan » qui doit se tenir en 2024.

#### **Résultat 5.4. Les partenariats et la coopération multipartite, y compris avec le secteur privé et l'interface science-politique, ont été renforcés**

118. Le Secrétariat a poursuivi sa collaboration avec les partenaires clés ayant conclu des protocoles d'accord avec le PNUE/PAM, notamment le Secrétariat de l'UpM, la CGPM, la Commission de la mer Noire, l'Accord sur la conservation des cétacés de la mer Noire, de la Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente (ACCOBAMS), l'UICN, etc. Désireux de renforcer sa collaboration avec les partenaires clés, le Secrétariat a entamé les procédures de renouvellement des protocoles d'accord arrivés à échéance. À cette fin, trois nouveaux protocoles d'accord sont en cours de préparation afin de remplacer ceux expirés conclus avec les organisations et secrétariats suivants : le Secrétariat permanent de l'ACCOBAMS, le Secrétariat permanent de la Commission pour la protection de la mer Noire contre la pollution (BSC) et l'Organisation régionale pour la conservation de l'environnement de la mer Rouge et du golfe d'Aden (PERSGA). En outre, le Secrétariat travaille avec le Secrétariat de l'UpM pour mettre à jour l'annexe du protocole d'accord signé en 2012 entre les deux organisations. Les protocoles d'accord susmentionnés sont présentés en annexe à la décision sur la gouvernance soumise aux Points focaux du PAM.

119. Depuis la signature du protocole d'accord entre le PNUE/PAM et la CGPM en 2012, les secrétariats des deux institutions ont considérablement intensifié leurs échanges, le partage d'informations et de connaissances spécialisées et la coopération. Une réunion aura lieu le 29 mai 2023 au siège de la FAO/CGPM à Rome entre la Coordinatrice du PNUE/PAM et le nouveau Secrétaire exécutif de la FAO/CGPM, à laquelle participeront également les Directeurs du CAR/ASP et du CAR/INFO, en vue de discuter des avancées relatives à la mise en œuvre du protocole d'accord, des progrès concernant le projet FishEBM Med et des idées pour une coopération future.

120. Le Secrétariat renforce sa collaboration avec la Commission européenne. En coordination avec la Direction générale de l'environnement (DG ENV) de la Commission, il a entamé une coopération avec la Direction générale des affaires maritimes et de la pêche (DG MARE) ainsi qu'avec la Direction générale de la politique régionales et urbaine (DG REGIO). La Coordinatrice du PNUE/PAM a assisté à la célébration de haut niveau du Réseau européen d'information et d'observation pour l'environnement (EIONET) qui s'est tenue à Bruxelles (Belgique) le 22 mars 2023. À cette occasion, elle a rencontré le D<sup>r</sup> Hans Bruyninckx, Directeur exécutif de l'AEE, pour discuter de la mise en œuvre du plan de travail conjoint.

121. La collaboration avec l'OMI a également été encouragée. Le Président du Bureau et les représentants des Parties contractantes à la Convention de Barcelone ainsi que la Coordinatrice du PNUE/PAM et un représentant du REMPEC ont assisté à la 79<sup>e</sup> réunion du MEPC, au cours de laquelle les amendements à l'Annexe VI de MARPOL concernant l'ECA SO<sub>x</sub> Med ont été adoptés, avec une date d'entrée en vigueur fixée au 1<sup>er</sup> mai 2025. En marge de la 79<sup>e</sup> réunion du MEPC, le Président du Bureau et la Coordinatrice du PNUE/PAM ont tenu une réunion bilatérale avec le Secrétaire général de l'Organisation maritime internationale (OMI), M. Kitack Lim, afin de discuter des questions d'intérêt commun.

122. La première Réunion de coordination sur la Stratégie méditerranéenne pour la prévention, la préparation et la lutte contre la pollution marine provenant des navires (2022-2031) (Malte, 29 novembre-1<sup>er</sup> décembre 2022) a débouché, entre autres, sur la rédaction d'un rapport analytique publié sous l'égide du REMPEC sur les besoins et les priorités des Parties contractantes concernant les actions et projets en cours et à venir des Parties prenantes régionales, ainsi que sur les ressources disponibles, permettant de mettre en évidence les éventuels manquements et doublons. Ce rapport compile les contributions de 14 parties prenantes principales [CEDRE, Cruise Lines International Association, Agence européenne pour la sécurité maritime (AESM), Federazione Nazionale dell'Industria Chimica (FEDERCHIMICA), International Ocean Institute, International Tanker Owners Pollution Federation Limited, IPIECA, Mediterranean Cruise, Initiative OuestMED, OceanCare, Oil Spill Response Limited, Assemblée parlementaire de la Méditerranée (APM), Sea Alarm, UpM] ainsi que plusieurs projets de plans d'action nationaux pour la mise en œuvre de ladite stratégie émis par l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, Israël, le Monténégro, la Tunisie et la Turquie. Grâce au soutien du REMPEC, les plans d'action nationaux ont

été entièrement finalisés pour l'Albanie, le Monténégro, la Tunisie et la Türkiye, une deuxième version de plan d'action national a été finalisée pour la Bosnie-Herzégovine ainsi que pour Israël, et une première version de plan d'action national a été finalisée pour le Maroc, tandis que la désignation du consultant national pour le plan d'action national de l'Égypte est en attente de confirmation.

123. Le plan de travail conjoint 2022-2030 conclu à la fin de l'année 2021 entre le PNUE/PAM et l'AEE devrait contribuer à la réponse aux défis et priorités mis en évidence par les Parties contractantes que le système PNUE/PAM-Convention de Barcelone s'efforce d'apporter. Le programme de travail conjoint a été publié et sa mise en œuvre lancée à l'occasion d'une première réunion entre l'AEE, le PNUE/PAM et ses centres d'activités régionales en septembre 2022, dont l'objectif était de déterminer sur quels domaines d'intérêt commun prioritaires la coopération devait être axée en 2022. Une deuxième réunion en ligne consacrée aux travaux d'évaluation a été organisée en octobre 2022.

124. Le MedECC a poursuivi l'évaluation des options en vue de son institutionnalisation et de la clarification de son mandat ; le Secrétariat du PNUE/PAM ainsi que le CAR/Plan Bleu participent activement à ce processus.

125. Conformément au Plan d'action régional pour la conservation des espèces menacées et en voie d'extinction et des habitats marins clés en Méditerranée, le CAR/ASP a élaboré les critères et la procédure d'admission en tant que partenaire du Plan d'action régional conformément à la Décision IG.19/6 intitulée « Coopération et partenariat PAM/société civile ». Les conditions et les critères d'attribution du statut de partenaire du Plan d'action régional ont été soumis pour examen en tant que document de travail à la 16<sup>e</sup> réunion des Points focaux ASP/DB en vue d'être soumis pour adoption à la réunion des Points focaux du PAM et à la CdP 23.

#### **Résultat 5.5. Des approches coordonnées sont appliquées pour renforcer la capacité des institutions publiques à mettre en œuvre la Convention de Barcelone et ses Protocoles**

126. Le CAR/PAP continue d'apporter son soutien à l'Université virtuelle syrienne (SVU). Cette coopération entre le CAR/PAP et l'Université a été convenue et définie par un protocole d'accord et concerne principalement le programme de Master de qualification et de spécialisation en gestion intégrée des ressources naturelles. Comme l'année précédente, l'équipe du CAR/PAP a apporté sa contribution en 2023 en organisant des conférences axées sur la gestion intégrée des ressources naturelles durant le troisième semestre. Plusieurs sujets pertinents ont été sélectionnés à l'intention des étudiants, notamment le Protocole GIZC et la mise en œuvre du processus de GIZC, la planification de l'espace maritime (PEM) et les interactions terre-mer, la GIZC et la PEM au service de la lutte contre les changements climatiques et les meilleures pratiques d'adaptation dans les zones côtières, et le Groupe côte et hydrologie de l'IMAP. Les tâches confiées aux étudiants ont été préparées par l'équipe du CAR/PAP à l'aide de la plateforme MedOpen.

127. En juin 2022, le CAR/PAP a lancé l'espace de travail en ligne pour la PEM en Méditerranée avant de l'utiliser dans le cadre du séminaire sur la PEM organisé par le MedProgramme du FEM, qui a débuté en ligne le 15 novembre 2022. Le séminaire a rassemblé près de 60 participants, auxquels un programme de formation s'étalant sur plus de deux mois a été présenté. Son objectif consistait à favoriser l'établissement d'une base commune pour la mise en œuvre de la PEM au sein du système de la Convention de Barcelone par le partage des pratiques et des enseignements tirés de l'application de la PEM en Méditerranée. Il s'est achevé par une session qui s'est déroulée en ligne les 22 et 23 février 2023, au cours de laquelle les quatre grands thèmes abordés dans l'espace de travail pour la PEM ont été présentés en détail.

128. Compte tenu des actions prioritaires du PAS BIO post-2020, quatre concepts de projet ont été élaborés en étroite collaboration avec les organisations et partenaires régionaux concernés et en étroite consultation avec les correspondants nationaux du PAS BIO. Des projets cohérents à mettre en œuvre aux niveaux régional, sous-régional ou multinational méditerranéen sont en cours de définition, de conceptualisation et de préparation. Ils seront élaborés dans le cadre d'une stratégie de collecte de fonds pour le PAS BIO post-2020 et pour la Stratégie régionale pour les AMCP et les AMCEZ en Méditerranée pour la période 2022-2030, soutenue par une conférence des donateurs qui s'est tenue à Paris, en France, le 16 mars 2023.

### **Programme 6. Vers une surveillance, une analyse, une connaissance et une vision de la mer et du littoral méditerranéens pour une prise de décision informée**

#### **Résultat 6.1. Des activités de prospective inclusives et participatives sont entreprises aux niveaux régional, national et local et accompagnées du renforcement des capacités connexes**

129. En coordination avec le Programme pour la mer Méditerranée (Sous-projet 1.1 du MedProgramme) financé par le FEM et avec le soutien de celui-ci, le MED POL a préparé une mise à jour préalable à la publication de l'Analyse diagnostique transfrontière de 2005 pour la mer Méditerranée et son littoral. L'Analyse diagnostique transfrontière 2023 vise à mettre à jour et à renforcer les connaissances et les liens entre plusieurs questions environnementales, telles que l'incidence des changements climatiques sur les systèmes naturels et socio-

économiques, l'incidence de la pollution émergente sur les écosystèmes marins, et le potentiel d'une économie bleue durable (pour n'en citer que quelques-unes) et leurs causes. L'état d'avancement du rapport concernant l'Analyse diagnostique transfrontière a été présenté lors de la deuxième réunion du Comité de pilotage du Sous-projet 1.1 du MedProgramme (Sarajevo, 14-15 mars 2023). Le Comité de pilotage a accepté de convoquer une réunion supplémentaire au quatrième trimestre 2023 pour la validation initiale du rapport avant de le soumettre à l'approbation de la prochaine réunion du Comité de pilotage du Sous-projet 1.1 prévue au premier trimestre 2024. La version prépublication du rapport concernant l'Analyse diagnostique transfrontière a été présentée en tant que document d'information lors de la réunion des Points focaux MED POL qui s'est tenue à Athènes du 24 au 26 mai 2023. Les participants à cette réunion ont examiné les « Principales conclusions et recommandations de l'Analyse diagnostique transfrontière (2023) ». Ils ont pris note de l'évaluation régionale de la pollution et des écosystèmes côtiers et marins, y compris leurs causes et effets, ainsi que des préoccupations environnementales transfrontalières prioritaires. Ils ont également demandé aux Parties contractantes de procéder à un examen final de l'Analyse diagnostique transfrontière 2023 afin de soumettre leurs commentaires au Secrétariat pour examen avant le 15 juillet 2023. À ce jour, l'UE et le Monténégro ont fait part de leurs observations.

130. Afin d'améliorer la surveillance de l'environnement marin dans les zones offshore et la collecte des données correspondantes, une première version de la Stratégie de surveillance offshore du Medprogramme a été élaborée. Dans ce cadre, une liste provisoire d'indicateurs communs de l'IMAP à surveiller a été dressée, s'accompagnant d'une proposition relative à la mise en place de 20 stations de surveillance en mer en Albanie, en Algérie, en Bosnie-Herzégovine, en Égypte, au Liban, en Libye, au Monténégro, au Maroc et en Tunisie. Les travaux sont en cours et l'objectif est d'aider les pays bénéficiaires à améliorer leurs programmes de surveillance nationaux conformément aux exigences de l'IMAP afin de couvrir également les zones offshore. Le travail accompli à ce jour dans le cadre du Medprogramme sera examiné au cours du prochain exercice biennal, y compris dans le cadre de la mise à niveau de l'IMAP qui doit faire l'objet d'une décision de la CdP 23.

131. La mise en œuvre de l'initiative de prospective Med2050 touche à sa fin. Parmi les activités spécifiques récemment menées, il y a lieu de citer : des entretiens avec 57 personnalités clés de tous les pays méditerranéens ; un webinaire à l'intention des jeunes auquel 44 d'entre eux ont participé, organisé le 2 mars 2022 ; un atelier à l'intention des jeunes organisé en partenariat avec le Conseil méditerranéen de la jeunesse (Marseille, France, 5-6 décembre 2022) ; une présentation lors du Forum mondial de la mer (Bizerte, Tunisie, 23 septembre 2022) ; un atelier à l'intention des jeunes de l'Est et du Sud-Est de la Méditerranée, organisé en partenariat avec la Fondation Anna Lindh et financé par le Ministère français des affaires étrangères et la Direction pour la Méditerranée (Alexandrie, 22 février 2023) ; et une présentation sur la CMDD (Marseille, 15 juin 2023). Ces deux derniers événements ont donné lieu à des débats animés au moyen de fictions prospectives élaborées au format Pecha Kucha. Le rapport d'avancement de Med2050 a été fourni en tant que document d'information lors de la 20<sup>e</sup> réunion de la CMDD et à la réunion des Points focaux du Plan Bleu.

#### **Résultat 6.2. L'IMAP, les travaux de prospective et d'autres exercices et outils d'évaluation sont approfondis en se fondant sur des données scientifiques afin de renforcer l'interface science-politique et le processus de prise de décisions**

132. Conformément à la Décision IG.23/6 de la CdP 20 relative au Rapport 2017 sur la qualité de la Méditerranée (QSR MED), et à la Décision IG.24/4 de la CdP 21 prévoyant la mise en œuvre de la feuille de route du QSR MED 2023 (Naples, Italie, décembre 2019), le QSR MED 2023 a été mis au point. Le projet de QSR MED se fonde sur les grandes lignes et les contenus annotés convenus à de la 8<sup>e</sup> réunion du Groupe de coordination de l'approche écosystémique (9 septembre 2021), qui ont été présentés lors de la réunion intégrée du CORMON (27-28 juin 2023). Les participants à la réunion ont approuvé la structure du QSR MED 2023 et demandé au Secrétariat de poursuivre sa finalisation afin de le soumettre à la prochaine réunion du Groupe de coordination de l'approche écosystémique. En ce qui concerne le résumé du QSR MED, la réunion intégrée du CORMON a opté pour l'inclusion de messages clés et de conclusions pour chaque objectif écologique, qui seront examinés lors de la réunion du Groupe de coordination de l'approche écosystémique, en soulignant dans la mesure du possible les domaines où des améliorations sont possibles et ceux où des mesures concrètes doivent encore être prises.

133. En ce qui concerne les contributions des Composantes du PAM à l'élaboration des chapitres du QSR MED 2023 :

- a. le MED POL a appuyé la préparation des chapitres sur la pollution et les déchets marins élaborés suite aux conclusions et recommandations des réunions CORMON sur la surveillance de la pollution (2-3 avril 2019, 1-3 décembre 2020, 26-28 avril 2021, 27 et 30 mai 2022) relatives aux critères d'évaluation, aux règles d'intégration et d'agrégation, aux méthodologies d'évaluation et à leur mise à l'essai dans différentes zones de la Méditerranée. Plus précisément, le MED POL a préparé les critères d'évaluation pour : a) les concentrations de références ajustées (BC/BAC) pour l'indicateur commun (IC) 17 de l'IMAP ; b) l'approche améliorée des critères d'évaluation environnementale (EAC) pour l'IC 20 de l'IMAP ; c) la

révision de la liste des valeurs EAC pour l'IC 17 de l'IMAP sur la base des valeurs initialement utilisées ; d) les valeurs EAC méditerranéennes pour l'IC 20 ; e) les conditions de référence et les valeurs seuils nouvelles et actualisées pour la chlorophylle a, le phosphore total et l'azote inorganique dissous dans les eaux côtières et les eaux libres (au large) de la sous-région de la mer Adriatique ; f) les approches possibles pour la future mise à niveau des EAC pour les IC 17 et 18 de l'IMAP ; et g) les valeurs de référence et les valeurs seuils actualisées pour l'IC 23 de l'IMAP (c'est-à-dire pour les macrodéchets des fonds marins et les microplastiques flottants). À cet égard, les réunions CORMON sur la pollution et les déchets marins (27-31 mai 2022 et 1-3 mars 2023) ont approuvé les critères d'évaluation ci-dessus, qui ont ensuite été soumis aux Points focaux du MED POL pour approbation (24-26 mai 2023). La réunion des Points focaux du MED POL a approuvé l'intégration des critères d'évaluation dans la décision relative au QSR MED 2023 correspondante, qui devrait être soumise à la CdP 23. Les réunions CORMON, y compris les réunions intégrées (27-28 juin 2023), ont permis d'approuver l'utilisation des résultats de l'évaluation dans le cadre de la préparation du chapitre consacré à la pollution du QSR MED au regard des indicateurs communs 13 et 14, 17, 18, 19, 20, 21, 26 et 27 ainsi que la proposition consistant à actualiser les valeurs de référence et à établir des valeurs seuils pour les microplastiques flottants (IC 23) dans le chapitre sur les déchets marins du QSR MED. Les participants à la réunion intégrée du CORMON ont également approuvé la version finale des évaluations des déchets marins relatives aux macrodéchets sur les plages et aux microplastiques flottants, recommandant leur inclusion dans la version consolidée du QSR MED 2023.

- b. Le CAR/ASP a soutenu la préparation des chapitres du QSR MED 2023 sur la biodiversité (objectif écologique 1) et les espèces non indigènes (objectif écologique 2). Six rapports d'évaluation thématiques sur les habitats benthiques, les cétacés, le phoque moine de Méditerranée, les oiseaux de mer, les tortues marines et les espèces non indigènes ont été élaborés et examinés lors de la réunion CORMON sur la biodiversité et la pêche (9-10 mars 2023). Ces rapports ont été mis à jour, soumis et approuvés à l'occasion de la réunion intégrée du CORMON (27-28 juin 2023). Les travaux relatifs au chapitre consacré à l'objectif écologique (OE) 4 sur les réseaux trophiques marins se poursuivent également. Quant au chapitre consacré à l'OE 3 sur la pêche, il a été élaboré par le secrétariat de la CGPM et approuvé lors de la réunion intégrée du CORMON en juin 2023.
- c. En janvier 2023, le REMPEC a rassemblé les résultats de l'évaluation initiale de l'IC 19 de l'IMAP afin de contribuer à l'élaboration du QSR MED 2023 ; ceux-ci ont été examinés à la réunion CORMON sur la pollution (Athènes, Grèce, 1-2 mars 2023), convenus lors de la quinzième réunion des Points focaux du REMPEC (Kappara, Malte, 13-15 juin 2023) et approuvés lors de la réunion intégrée du CORMON (Athènes, Grèce, 27-28 juin 2023).
- d. Le CAR/PAP a soutenu la préparation du chapitre sur la côte et l'hydrographie du QSR MED 2023. Il a abordé en particulier les aspects liés aux solutions visant à renforcer l'interface science-politique aux fins de la mise en œuvre de l'IMAP (en particulier l'IC 15 sur l'hydrographie), à la mise à jour de la fiche d'orientation pour l'IC candidat 25 intitulé « Changement dans l'utilisation du sol » et à la définition du bon état écologique pour l'IC 16 intitulé « Longueur de côte soumise à des perturbations dues à l'influence des structures artificielles ». Les participants à la réunion CORMON sur les indicateurs relatifs à la côte et à l'hydrographie (28-29 mars 2023) ont approuvé les chapitres du QSR MED 2023 se rapportant aux OE 7 et 8. Ceux-ci ont été examinés et approuvés lors de la réunion intégrée du CORMON (27-28 juin 2023).
- e. Le CAR/INFO a mis à jour le système d'information de l'IMAP afin de permettre la soumission de données, le contrôle de leur qualité et l'évaluation du traitement hors ligne. Il a également collecté des données en vue de créer une représentation cartographique du QSR MED 2023. L'outil de visualisation du rapport devrait être prêt immédiatement avant ou après la CdP 23.
- f. Le Plan Bleu a soutenu la préparation du chapitre sur les caractéristiques socio-économiques du QSR MED 2023.
- g. Enfin, en coordination avec le MED POL et avec le soutien du projet EcAp MED III financé par l'UE, l'ACCOBAMS a réalisé une évaluation technique de l'OE 11 de l'IMAP, examinant les mesures sur la qualité et la disponibilité des données sur le bruit sous-marin, les mesures de gestion internationales et régionales, les meilleures technologies disponibles et les pratiques environnementales à inclure dans le QSR MED 2023 (sous réserve de l'approbation des pays).
- h. Comme indiqué ci-dessus, plusieurs partenaires et institutions scientifiques ont été mobilisés, ayant fourni des données déterminantes aux fins de l'élaboration du QSR MED 2023.

134. Avec le soutien du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée, des projets EcAp MED III, IMAP-AMP et MED II sur les déchets marins financés par l'UE et de l'accord de coopération avec l'Italie, une assistance technique et financière a été fournie pour :

- a. l'exécution des programmes nationaux de surveillance suivants et la fourniture de données de qualité.
  - i. Un plan de surveillance intégré de la biodiversité et de la pollution a été élaboré par le Secrétariat et le CAR/ASP. Ce plan est mis en œuvre dans des sites de surveillance pilotes (AMP et zones soumises à de fortes pressions). Le travail sur le terrain et la collecte de données sont à présent terminés en Israël et au Maroc, et se poursuivent en Égypte, au Liban, en Libye et en Tunisie. Le téléchargement des nouvelles données et des données antérieures dans le système d'information de l'IMAP est en cours. Ces activités seront finalisées entre juin 2023 et février 2024.
  - ii. Le CAR/ASP apporte son soutien au Monténégro dans la mise en œuvre de son Programme IMAP national pour la biodiversité et les espèces non indigènes. Ces travaux sont menés en coopération avec l'Institut de biologie marine du Monténégro. Conformément au programme de surveillance national, un plan de surveillance complet pour les études sur le terrain relatives aux IC sélectionnés dans les sites de surveillance retenus a été préparé et convenu avec l'Institut. Les données collectées dans le cadre de projets et d'initiatives antérieurs sont en cours d'intégration dans le système d'information de l'IMAP. Les travaux sur le terrain ont déjà commencé. Cette activité sera finalisée d'ici décembre 2023.
  - iii. Le CAR/ASP accompagne la Türkiye et la Bosnie-Herzégovine dans la mise en œuvre de leur IMAP national pour la biodiversité. À cet effet, des contacts officiels ont été établis afin de cerner les partenaires institutionnels nationaux de mise en œuvre. En Bosnie-Herzégovine, il est prévu de mettre en place un suivi des oiseaux marins, tandis que dans l'ASP de Foça en Türkiye, il sera question du suivi des herbiers de *Posidonia oceanica*. Ces activités seront finalisées d'ici décembre 2023.
  - iv. Des programmes de surveillance des déchets marins dans le cadre de l'IMAP sont en cours dans 15 pays avec l'appui du MED POL, qui télécharge des ensembles de données pour les macrodéchets présents sur les plages (M1), les macrodéchets présents sur les fonds marins (M2) et les microplastiques flottants (M3) pour la période 2016-2022
  - v. En Tunisie, deux contrats seront signés avec des ONG : l'un avec Méditerranée Action Nature dans le but d'établir un point de surveillance des herbiers de posidonies dans l'AMCP de La Galite et pour réexaminer le point de surveillance dans le site de Cap Negro-Cap Serrat (Medkeyhabitats I). Ces activités seront mises en œuvre en juillet 2023. L'autre contrat sera conclu avec Notre Grand Bleu afin de réexaminer les points de surveillance des herbiers de posidonies. Ces activités seront mises en œuvre en juillet 2023.
  - vi. Dans le cadre du projet IMAP-AMP de l'UE, un protocole d'accord a été signé en vue de contribuer à la mise en œuvre de l'IMAP grâce à l'exécution du programme national de surveillance dans les AMP, y compris le site concerné par le projet Medkeyhabitats I et dans les zones soumises à de fortes pressions, notamment la fourniture de données connexes de qualité, ainsi que les rapports nationaux respectifs à l'aide du Système d'information de l'IMAP ;
- b. les initiatives d'échange d'expériences suivantes, entre autres.
  - i. Les résultats du programme de surveillance des prises accessoires ainsi que les résultats des mesures d'atténuation des prises accessoires et les meilleures pratiques du projet MedBycatch ont été présentés lors du 4<sup>e</sup> Colloque du Groupe Tortues Marines France (La Grande Motte, France, 18 novembre 2022), de la 45<sup>e</sup> session de la CGPM (Tirana, Albanie, 7-11 novembre 2022), du Comité sous-régional de la CGPM pour la Méditerranée centrale (Tunis, Tunisie, 28-30 mars 2023), et de la 16<sup>e</sup> réunion des Points focaux ASP/DB (Malte, 22-24 mai 2023). À l'occasion de la Journée maritime européenne organisée à Brest le 25 mai 2023, le projet MedBycatch s'est vu attribuer le premier prix (« Navy Blue Award ») par la coalition EU4Ocean.
  - ii. Les programmes de jumelage des centres de sauvetage des tortues de mer suivants ont été lancés : Albanie-Italie/Libye-Tunisie/Liban-France. Il s'agit principalement de visites d'échange entre le personnel des centres de sauvetage afin d'améliorer leurs connaissances scientifiques et techniques ainsi que les mesures logistiques. Une première visite d'échange a eu lieu du 11 au 12 avril 2023 à la Grande Motte en France, entre le Centre français d'études et de sauvegarde des tortues marines de Méditerranée (CEST Med) et le centre de sauvetage des tortues marines de la réserve naturelle de l'ASPIM de la côte de Tyr (Liban). À cet égard, un examen des données disponibles sur les échouages de tortues marines en Méditerranée est en cours de préparation.
  - iii. Dans le cadre du projet INTERMED, un rapport final sur la population de dauphins dans la zone nord de la Tunisie a été préparé. Après la compilation de la phase préparatoire, la Monk Seal Alliance a approuvé la proposition complète du projet « Med-Monk Seal : améliorer les connaissances et la sensibilisation sur le phoque moine en Méditerranée » en décembre 2022. Ce projet vise essentiellement

à aider les Parties contractantes des pays du sud de la Méditerranée à mettre en œuvre les objectifs prioritaires énoncés dans la Stratégie régionale pour la conservation du phoque moine en Méditerranée.

- iv. En tant que partenaire du projet QUIETMED 2 financé par l'UE, le CAR/ASP a contribué à :
  - i) l'élaboration des documents 2 et 4 (« Setting of EU Threshold Values for impulsive underwater sound — recommendations from the Technical Group on Underwater noise » et « Background document: executive summary of TG Noise; recommendations for EU threshold values for impulsive and continuous underwater sound » ; et ii) l'organisation, en collaboration avec l'ACCOBAMS, d'une formation de deux jours sur la collecte et la communication de données, les outils mis au point et l'utilisation des données sur le bruit collectées, qui s'est tenue à la suite du Sommet sur la gestion du bruit sous-marin (Fuente Álamo, Espagne, 14-16 mars 2023).
  - v. Une étude documentaire des sources de données disponibles, des meilleures pratiques et des méthodologies utilisées aux fins de la surveillance et de l'évaluation des dommages causés aux fonds marins en Méditerranée a été réalisée. Par la suite, cette étude a permis d'élaborer la proposition relative à l'OE 6 sur l'intégrité des fonds marins.
  - vi. Une contribution a été fournie au Programme d'aménagement côtier (PAC) de Bosnie-Herzégovine en mettant en œuvre une sous-activité consistant à préparer un rapport intitulé « Espèces et habitats marins dans les eaux territoriales de la Bosnie-Herzégovine, enjeux, surveillance, protection et financement futur » ;
- c. les activités de renforcement des capacités suivantes, entre autres.
  - i. Le MED POL a élaboré des Lignes directrices pour la surveillance des apports fluviaux de déchets marins. Afin de soutenir le processus d'élaboration, le Groupe de travail en ligne sur les déchets marins a été mis en place ; celui-ci réunit une vingtaine d'experts provenant de Türkiye, d'Espagne, d'Italie, de Croatie, d'Israël, de Tunisie, de France, de Slovénie, du Maroc et du Centre commun de recherche de la Commission européenne (CE/JRC). Les Lignes directrices mettent l'accent sur le suivi des macro- et micro-déchets au moyen d'observations visuelles, de relevés sur les berges, de l'utilisation de filets manta, de pompes à eau et de flotteurs. Elles ont été approuvées lors de la réunion intégrée du CORMON (27-28 juin 2023), qui a également appuyé l'élaboration de lignes directrices communes par les quatre Conventions sur les mers régionales (BSC, HELCOM, OSPAR et PNUE/PAM).
  - ii. Par ailleurs, le MED POL prépare actuellement des lignes directrices pour la surveillance des microplastiques provenant des stations de traitement des eaux usées. Les travaux devraient s'achever au troisième trimestre de l'année 2023.
  - iii. Comme prévu dans le PdT 2022-2023, le plan d'action régional sur les oiseaux marins énumérés à l'annexe II du Protocole ASP/DB a été actualisé et sa mise en œuvre évaluée, tandis que l'évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre de la Stratégie régionale relative au phoque moine en Méditerranée a également été réalisée.
  - iv. Le MED POL a apporté son soutien au Liban, à Israël, à l'Égypte, à la Libye, à la Tunisie, à l'Algérie, au Maroc, à la Bosnie-Herzégovine et au Monténégro, y compris en fournissant un accompagnement et des lignes directrices pour la mise en œuvre d'activités concrètes dans le cadre des efforts de suivi et d'évaluation du groupe thématique « Pollution et déchets marins » de l'IMAP au niveau national, mais aussi en proposant des formations aux homologues nationaux et en contribuant à des ateliers de formation, le cas échéant.
  - v. Le CAR/ASP a soutenu la mise en œuvre du programme national de surveillance de l'IC 24 au Liban et en Tunisie ainsi que l'élaboration, en étroite consultation avec le MED POL et le CAR/INFO, de normes de données et de dictionnaires de données pour l'IC 24 de l'OE 10 de l'IMAP (Enchevêtrement et gestion des tortues marines).
  - vi. Le CAR/ASP a soutenu le Maroc et Israël en vue de faire avancer et de rendre opérationnel le programme de surveillance de l'IC 24 l'IMAP, en mettant l'accent sur la mise en œuvre sur le terrain de la stratégie opérationnelle régionale.
  - vii. Afin de renforcer les capacités nationales en matière de surveillance des oiseaux de mer, le CAR/ASP a contribué à l'organisation du recensement hivernal des oiseaux mis en œuvre par l'association Les amis des oiseaux (partenaire de BirdLife en Tunisie) et la Tour du Valat, sous forme de formation, ce qui a permis à des participants de pays méditerranéens d'y prendre part. De plus, le CAR/ASP a appuyé le recensement hivernal des oiseaux mis en œuvre par la Société libyenne pour les oiseaux sous la coordination du Ministère de l'environnement libyen.



135. Le CAR/Plan Bleu a entamé les travaux prévus dans le cadre du projet ABIOMMED, financé par l'UE et rattaché à la Directive-cadre « Stratégie pour le milieu marin », afin d'élaborer un guide méthodologique sur l'analyse socio-économique des mesures visant à parvenir au bon état écologique en Méditerranée. Dans ce contexte, une analyse socio-économique d'une mesure régionale de biodiversité sera réalisée. Les résultats sont attendus d'ici l'été 2023.

136. En 2023, le Tableau de bord de la SMDD a été mis à jour dans le cadre de la plateforme WESR et présenté sous forme de tableau de bord en ligne de la SMDD.

**Résultat 6.3. L'IMAP et les outils de suivi de l'environnement et du développement fournissent des données actualisées et de qualité à l'appui des processus décisionnels des Parties contractantes et de l'évaluation du BEE**

137. Après la signature d'un accord renégocié entre l'ONU et le Laboratoire d'étude de l'environnement marin de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), les essais d'aptitude relatifs à la détermination des métaux traces et des contaminants organiques dans les matrices des sédiments et du biote ont été lancés, de même que la préparation de formations connexes qui se sont déroulées en novembre 2022. Les activités en cours, qui sont gérées par le MED POL, aboutiront à la mise en place de programmes relatifs aux nutriments et aux contaminants dans les fruits de mer couramment consommés, le programme pour les biomarqueurs devant être lancé au cours du prochain exercice biennal. Ces activités contribuent également à combler les lacunes en matière de connaissances spécifiques des laboratoires compétents de l'IMAP, tout en menant des missions techniques auprès des laboratoires qui en ont le plus besoin.

138. En novembre 2022, le REMPEC a procédé à l'examen des meilleures pratiques du descripteur 8 (D08C04, rapport de 2018) de la Directive-cadre « Stratégie pour le milieu marin » pour contribuer à l'élaboration de l'IC 19 de l'IMAP.

139. Dans le cadre du projet de jumelage numérique intégré pour les données marines et maritimes et les services d'information (ILIAD), un consortium de 56 partenaires rattaché au projet Horizon Europe, le CAR/ASP a dressé un inventaire des principales politiques et institutions pertinentes dans l'UE comme ailleurs, aux niveaux national, régional et international en Méditerranée et dans d'autres mers européennes. Les besoins en matière de renforcement des capacités des projets pilotes ILIAD ont été évalués et un programme connexe est en cours d'élaboration. Par ailleurs, depuis janvier 2023, plusieurs séminaires portant sur les thèmes dont traite le projet ILIAD ont été publiés en ligne. Enfin, des échanges avec le REMPEC ont été initiés afin de pouvoir envisager une plus large participation de ce dernier à certaines activités du projet ILIAD liées aux espèces non indigènes et aux eaux de ballast.

140. Le CAR/ASP facilite les échanges et la collaboration avec la CGPM sur tout un éventail de politiques liées à la pêche, fournissant également un appui technique à l'organisation d'une université d'été ILIAD sur les « Outils et applications innovants pour une économie bleue durable » qui devrait se tenir en septembre à Al Hoceima, au Maroc. Les progrès réalisés ont été présentés lors de la 16<sup>e</sup> réunion des Points focaux ASP/DB (Malte, 22-24 mai 2023).

141. Le CAR/INFO a entrepris la mise à niveau annuelle et l'analyse de la vulnérabilité de la Plateforme méditerranéenne des connaissances du PNUE/PAM (plateforme InfoMAP) et du Système de rapports en ligne de la Convention de Barcelone et de ses fonctionnalités en vue d'évaluer les besoins d'amélioration. Le mandat de l'Équipe spéciale chargée de la gestion des données du PAM a été élaboré et la réunion de lancement a eu lieu. L'intégration des bases de données disponibles et des données intégrées provenant des autres composantes du PAM a débuté, conformément aux travaux effectués par l'Équipe spéciale chargée de la gestion des données. La maintenance et la modernisation de la plateforme InfoMAP ont été assurées ainsi que l'intégration de ses modules. Enfin, les tâches de gestion des données pour le PAC de Bosnie-Herzégovine et le PAC transfrontalier d'Otrante ont été réalisées en vue d'une intégration complète au système InfoMAP.

142. L'achèvement du système d'information de l'IMAP et la mise en œuvre connexe des flux de données se poursuivent, parallèlement à la finalisation et à l'approbation finale par les Parties contractantes des normes de données pour tous les IC restants (OE 3 non compris). De nouvelles normes de données et de nouveaux dictionnaires de données pour 7 IC supplémentaires sont en cours d'intégration dans le système d'information de l'IMAP, permettant ainsi de rendre compte d'un total de 18 IC. Les normes de données et dictionnaires de données toujours en cours de finalisation concernent les IC 3, 4, 5, 18, 19 et 20 de l'IMAP ainsi que l'IC candidat 24. Pour leur part, les versions finales disponibles ont été intégrées en tant que flux de données correspondants dans le système d'information de l'IMAP afin de permettre la communication des nouvelles données et de soutenir l'élaboration du QSR MED 2023 au cours du quatrième trimestre de l'année 2022. Au cours du second semestre 2022, les normes de données et dictionnaires de données en cours de finalisation pour les IC 3, 4 et 5 de l'IMAP ont été affinés et présentés à la réunion CORMON sur la biodiversité et la pêche qui s'est tenue en mars 2023. Dans le même temps, la mise en œuvre des flux de données correspondants a été effectuée et la phase de test est en cours. Les normes de données et dictionnaires de données en cours de

finalisation pour les IC 18 et 20 (biomarqueurs et contaminants dans les fruits de mer), élaborés par le CAR/INFO et revus par le Groupe de travail en ligne sur la pollution avant d'être approuvés lors de la réunion CORMON sur la pollution (27-30 mai 2022), ont été finalisés grâce aux contributions des Parties contractantes. La mise en œuvre des flux de données correspondants a été effectuée et est actuellement en phase de test.

143. Le système de données de l'application Web du Formulaire standard des données a été élaboré et les annexes du Formulaire ont été mises à jour à la lumière de la nouvelle « Mise à jour de la Liste de référence des types d'habitats pour la sélection des sites à inclure dans les inventaires nationaux de sites naturels d'intérêt pour la conservation en Méditerranée » et de l'annexe II du Protocole ASP/DB (« Liste des espèces en danger ou menacées »). Le modèle applicable au Formulaire standard des données déjà compilé sera testé au cours du dernier trimestre de l'année 2023.

144. Le déploiement de l'application Web relative à la Base de données des espèces exotiques envahissantes marines de Méditerranée (MAMIAS) sur le serveur de production du CAR/ASP est prévu pour le quatrième trimestre 2023 de façon à ce qu'elle soit mise à l'essai par des utilisateurs sélectionnés avant son lancement officiel et son utilisation lors de la formation nationale prévue sur la collecte de données sur les espèces non indigènes dans le cadre du nouveau projet FISHEBM Med du FEM.

145. Les données les plus récentes de la Base de données sur les aires marines protégées en Méditerranée (MAPAMED) sont publiées en ligne sur la Plateforme méditerranéenne de la biodiversité. Quant aux données du Système d'information géographique (SIG), elles ont été mises à jour et la qualité des données collectées a été vérifiée dans le cadre de plusieurs projets mis en œuvre par le CAR/ASP afin qu'elles soient publiées sur la Plateforme méditerranéenne de la biodiversité d'ici mi-2023. Il s'agit notamment des données sur a) les tortues marines en Égypte, en France, en Italie, au Liban, en Lybie et en Tunisie ; b) la PEM en Albanie ; et c) les ASP en Méditerranée. Afin de combler certaines lacunes en matière de données, des partenariats seront établis avec des fournisseurs de données, tels que le Réseau européen d'observation et de données relatives au milieu marin (EMODnet) et le Programme européen d'observation de la Terre (COPERNICUS). En outre, les dispositions relatives à l'élaboration d'une politique de gestion des données du CAR/ASP dans le cadre de la politique principale de gestion des données du PNUE/PAM sont en cours de préparation.

## **Programme 7. Pour des activités de plaidoyer, de sensibilisation, d'éducation et de communication éclairées et cohérentes**

### **Résultat 7.1. Les parties prenantes et les décideurs politiques sont dûment informés de l'état de la mer et du littoral méditerranéens et sensibilisés aux questions environnementales prioritaires**

146. Le Guide à l'intention des parlementaires sur la protection de la mer Méditerranée et de son littoral a été approuvé par le Comité des publications du PNUE en vue de sa publication au cours de l'exercice biennal. L'Assemblée parlementaire de la Méditerranée (APM), un partenaire du PAM, apporte une contribution substantielle et réalise actuellement une enquête auprès des membres de son réseau régional. Ce guide servira de manuel aux parlementaires du pourtour méditerranéen, et leur permettra de jouer un rôle dans la mise en œuvre et le respect de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles grâce à des lois nationales appropriées et en obligeant les acteurs gouvernementaux à rendre compte de leurs actions. Il sera publié en décembre 2023 en marge de la CdP 23 dans le cadre d'un événement parallèle organisé conjointement avec l'APM.

147. En novembre 2022, le Secrétariat a lancé le premier appel à candidatures pour la quatrième édition du Prix Istanbul de la ville respectueuse de l'environnement. Le formulaire de candidature a été revu et un guide clair a été mis en place afin de faciliter le processus de candidature. En outre, le CAR/INFO a mis au point une vidéo visant à promouvoir le Prix et à fournir des informations essentielles aux candidats. Il convient de noter que la date limite pour le dépôt des candidatures a récemment été repoussée à la fin juillet 2023 et qu'une collaboration avec MedCities, un partenaire du PAM, a été mise en place en vue de promouvoir le Prix auprès des villes éligibles du pourtour méditerranéen. Ainsi, le 18 mai 2023, un atelier en ligne a été organisé afin de fournir aux municipalités intéressées les informations et le soutien nécessaires à la préparation de leur candidature, tandis qu'un service d'assistance placé sous l'égide du CAR/INFO a été créé.

148. La deuxième édition de la journée de célébration SPAMI Day, une journée consacrée aux aires spécialement protégées d'importance méditerranéenne et à la conservation des océans, s'est déroulée le 15 avril 2023, et a donné lieu à divers événements et activités dans les ASPIM. Cette année, le thème choisi était la cogestion et la participation des organisations de la société civile dans la gestion des aires marines et côtières protégées. Des acteurs chargés de la gestion des ASPIM et des organisations de la société civile de six pays ont participé à cet événement.

149. Les préparatifs pour la célébration de l'édition 2023 de la Journée du littoral méditerranéen ont commencé. Comme indiqué par le MedProgramme du FEM, l'édition de cette année devrait se dérouler en Albanie et avoir

pour thème principal les aquifères côtiers. Par conséquent, le CAR/PAP a proposé, conjointement avec le Plan Bleu et le PHI de l'UNESCO, d'organiser un événement combiné à Vlora, c'est-à-dire un atelier technique international sur le thème sélectionné suivi d'une table ronde de haut niveau et d'une série d'activités de sensibilisation.

150. Au cours de cette période, le Secrétariat a travaillé en étroite collaboration avec l'Union pour la Méditerranée (UpM) en vue de renforcer la collaboration et la sensibilisation. À cette fin, le PNUE/PAM a participé au Pavillon méditerranéen lors de la COP 27 de la CCNUCC (Charm-el-Cheikh, Égypte, 6-18 novembre 2022) ; le Pavillon méditerranéen est la première structure de ce type à être mis en place lors d'une conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Il s'agit d'une initiative menée par l'UpM en collaboration avec le PNUE/PAM et la Fondation PRIMA, conjointement avec une coalition d'institutions traitant de l'action climatique dans la région. En date du 13 septembre 2022, le Secrétariat a publié un avis aux médias présentant la raison d'être et l'objectif de sa participation du Pavillon méditerranéen de la COP 27 de la CCNUCC : <https://bit.ly/MedPavilion>.

151. Actuellement, des efforts conjoints sont déployés au niveau du système du PAM en ce qui concerne l'intégration des questions de genre et la possibilité d'une meilleure inclusion des aspects liés à cette problématique dans le Programme de travail 2024-2025. Des points focaux chargés des questions relatives à l'égalité femmes-hommes ont été identifiés par les CAR et, en collaboration avec l'Unité de coordination, une stratégie du PAM pour l'égalité des genres est en cours de finalisation, afin d'appuyer et de coordonner les efforts déployés au niveau du PAM pour atteindre l'objectif de développement durable (ODD) n° 5.

152. Les articles publiés dans la section actualités du site Web du PNUE/PAM ont abordé plusieurs thèmes relatifs à la mise en œuvre du Programme de travail, y compris les enseignements tirés des évaluations des risques liés aux changements climatiques qui tiennent compte des questions de genre dans la région méditerranéenne, les objectifs du PAMEx, la contribution du MedProgramme à la lutte contre la pollution au mercure en Bosnie-Herzégovine et la protection de la biodiversité à la suite de l'adoption du Cadre mondial de la biodiversité Kunming-Montréal. En outre, des communiqués de presse annonçant l'adoption officielle de l'ECA SOx Med par l'OMI et lors de la 20<sup>e</sup> réunion de la CMDD ont été publiés (en anglais et en français). Avant la réunion de la CMDD à Marseille, le Bureau du porte-parole du Secrétaire général a publié l'avis aux médias préparé par l'Unité de coordination sur le calendrier mondial des événements de l'ONU.

153. Afin de renforcer les activités de communication, le Secrétariat a collaboré avec l'association Africa 21, un réseau de journalistes africains, en vue d'élaborer trois notes d'information (en arabe et en français) à l'intention des journalistes opérant en Afrique du Nord et d'organiser un webinaire sur la nécessité, pour les journalistes spécialisés dans l'environnement, de se familiariser avec le mandat du système PNUE/PAM-Convention de Barcelone. Ce webinaire, auquel ont participé des professionnels des médias, des universitaires et des étudiants en journalisme, a également suscité une discussion sur les possibilités d'intégration de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles dans les programmes de formation au journalisme dans les pays du Maghreb. Des informations complémentaires, les notes d'information et l'enregistrement du webinaire sont disponibles sur le site Web d'Africa 21. Tous ces supports ont été mis au point par les experts d'Africa 21 à l'intention des journalistes, l'Unité de coordination fournissant un soutien et des documents de référence. Ils sont la propriété exclusive de l'association et serviront de ressources pour les futurs reportages sur la mise en œuvre de la Convention de Barcelone dans les pays d'Afrique du Nord.

#### **Résultat 7.2. Les citoyens et le grand public sont sensibilisés et informés dans le cadre de projets scientifiques participatifs et de campagnes numériques**

154. Le CAR/Plan Bleu a poursuivi sa série de webinaris dans le cadre de sa nouvelle initiative de communication « Les Rendez-vous du Plan Bleu ». Au cours de la troisième édition de cette initiative, le 27 octobre 2022, des experts et spécialistes du CAR/Plan Bleu, mais aussi de ses partenaires du MedECC et de la Plateforme Océan & Climat, ont présenté les risques que représentent les changements climatiques pour le littoral du bassin méditerranéen à un public de 68 auditeurs. La quatrième édition des Rendez-vous du Plan Bleu s'est déroulée le 6 avril 2023 devant un public de 70 personnes sur la thématique suivante : « Les obligations concrètes de protection de l'environnement découlant de la Convention de Barcelone ». La cinquième édition de l'initiative a eu lieu le 31 mai 2023 et avait pour thème « Commission méditerranéenne de développement durable : quels enjeux en 2023 ? ».

155. Dans le cadre de l'édition 2023 de la SPAMI Day, le CAR/ASP a lancé un appel à propositions de projets à l'attention des organisations de la société civile méditerranéennes. L'objectif était de recueillir des idées d'activités pour célébrer la SPAMI Day et promouvoir la conservation de la biodiversité marine. Six projets ont ainsi été sélectionnés et seront financés et mis en œuvre en collaboration avec les responsables des ASPIM en Albanie, en Algérie, en Italie, au Liban, en Slovénie et en Tunisie entre le 15 avril et le 15 juin 2023.

156. Les films documentaires « Salt in the Eyes » et « My name is blue », produits dans le cadre de projets de la

Fondation MAVA et traitant respectivement des prises accessoires et de la conservation des tortues marines, ont été mis à disposition sur WaterBear, une plateforme dont le contenu est résolument tourné vers l'écologie et qui bénéficie d'une audience mondiale.

157. L'initiative Together for the Med de la Fondation MAVA a produit un documentaire intitulé « Sentinels of the Mediterranean ». Celui-ci est actuellement présenté dans la cadre de festivals internationaux de films consacrés à l'environnement et a fait l'objet d'un article dans le magazine *Oceanographic*.

158. Jusqu'en décembre 2022, des projections de films et des débats sur les questions environnementales ont été organisés en Tunisie dans le cadre du festival du film environnemental EnviroFest, qui attire environ 4 000 spectateurs par an. Cette initiative a été soutenue par les projets MedKeyHabitats II, MedBycatch et Turtles financés par la Fondation MAVA et par le projet IMAP-AMP financé par l'UE.

159. À l'issue du projet MedBycatch financé par la Fondation MAVA, le pêcheur Fahmi Ben Mustapha, qui a collaboré avec le CAR/ASP, l'association Les amis des oiseaux et le WWF Tunisie pour collecter des données sur les prises accessoires en Tunisie, a décidé de poursuivre ses efforts en vue de réduire le nombre de prises accessoires. En mars 2023, il a ainsi retiré de son bateau tous les engins de pêche ciblant les requins et en a fait un espace de partage de son expérience et des techniques qu'il a mises à l'essai dans le cadre du projet MedBycatch. Pour cela, il a installé deux voiles de sept mètres de long sur lesquelles figurent plusieurs espèces vulnérables et le slogan « We have chosen to protect » (Nous avons choisi de protéger).

160. En mai 2023, la Coordonnatrice du PAM a envoyé au Ministre albanais du tourisme et de l'environnement une lettre concernant l'organisation de l'édition 2023 de la Journée du littoral méditerranéen à Vlora, en Albanie, le 25 septembre. Dans l'attente de la confirmation officielle par le Ministre, le CAR/PAP a déjà commencé les activités préparatoires en coopération avec le Plan Bleu et le PHI de l'UNESCO.

### **Résultat 7.3. Vers une transformation numérique : les technologies numériques sont exploitées afin d'améliorer la mise en réseau et la visibilité du PAM.**

161. Les informations disponibles sur la Plateforme collaborative ASPIM sont mises à jour chaque année grâce au concours des responsables des ASPIM. La page Web consacrée à la SPAMI Day, créée en avril 2022, a également été mise à jour à l'occasion de l'édition 2023 de cette journée de célébration : <https://spami.medchm.net/fr/spami-day-->.

### **III. Questions financières, administratives et de personnel**

162. Selon l'état de la situation financière vérifié et certifié, le solde du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée (MTF) s'élevait à 7,9 millions de dollars des États-Unis au 31 décembre 2021. Le solde tient compte de l'excédent cumulé pour le MTF et du montant prélevé au titre de la réserve opérationnelle. Il représente le total de l'actif net à la fin de l'exercice financier et, à ce titre, inclut les contributions obligatoires à recevoir (arriérés) et les transferts anticipés aux partenaires de mise en œuvre. Les états financiers de 2021 et 2022 sont présentés à l'annexe I.

163. Selon l'état de la situation financière vérifié et certifié, le solde du fonds de la contribution du pays hôte (CAL) s'élevait à 992 031 dollars au 31 décembre 2021. Ce solde reflète l'excédent accumulé pour la CAL. Il représente l'actif net total à la fin de l'exercice. Le solde de la contribution du pays hôte sera utilisé pour la rénovation des locaux actuels du Secrétariat. Selon l'état financier intermédiaire certifié pour la période close le 31 décembre 2021, le solde disponible des contributions discrétionnaires de la CE (compte QML) s'élève à 1 256 346 dollars. Le document UNEP/MED WG.568/17 (projet de décision sur le Programme de travail et le budget pour 2024 - 2025) contient des informations détaillées sur le statut du MTF.

#### **1. Questions financières**

164. La situation des contributions au MTF au 30 juin 2023, tel que détaillée à l'annexe II, est résumée ci-dessous :

- *Total des contributions ordinaires annuelles annoncées pour 2022 et 2023 : 5 706 788 euros par an*
- *Total des recettes pour 2022 au 30 juin 2023 : 5 668 821 euros (99,33 %)*
- *Total des recettes pour 2023 au 30 juin 2023 : 2 854 119 euros (50,01 %)*
- *Total des arriérés au 30 juin 2023 : 1 114 454 euros*

165. La contribution discrétionnaire de la CE, d'un montant annuel de 596 484 euros, a été reçue.

166. S'agissant du conseil, les Composantes du PAM poursuivent leurs efforts pour avoir recours principalement et en priorité à des sources de financement externes pour les postes de consultants et à généralement utiliser le MTF de manière complémentaire, selon les besoins, à l'exception des cas où des consultants/professionnels sont recrutés pour exécuter des fonctions similaires à celles des postes vacants de titulaires. En 2022, les coûts des services d'expert-conseil ont été financés à 21 % par le MTF/la contribution

discrétionnaire de la CE. Au cours du second semestre de l'année 2023, les coûts des services d'expert-conseil ont été financés à 40 % par le MTF/la contribution discrétionnaire de la CE.

## 2. Questions de personnel

167. Les informations concernant les nouveaux recrutements sont les suivantes :


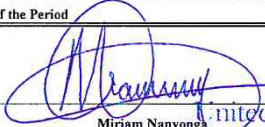
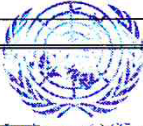
- Coordonnateur adjoint P5 (poste n° 30600864) : M. Gabino Gonzalez Deogracia (de nationalité espagnole) a été sélectionné pour ce poste et a pris ses fonctions au PNUE/PAM le 1<sup>er</sup> décembre 2022.
- Administrateur principal de programme P5 (MED POL) (poste n° 31046424) : Le recrutement a été lancé et la vacance de poste a été publiée sous le numéro JO 192951 dans Inspira, la date limite de dépôt des candidatures étant fixée au 8 janvier 2023. Le recrutement est en cours.
- Spécialiste de la gestion de programme P3 (MedProgramme) (poste n° 31032929) : M<sup>me</sup> Maren Mellendorf (de nationalité allemande) a été sélectionnée pour ce poste et a pris ses fonctions au PNUE/PAM le 19 avril 2022.
- Spécialiste de la gestion de programme P3 (projet « EcAp MED III ») (poste n° 30606551) : M<sup>me</sup> Patrizia Busolini (de nationalité italienne) a été sélectionnée pour ce poste et a pris ses fonctions au PNUE/PAM le 17 octobre 2022.
- Juriste P3 (poste n° 31012355) : M. Ihab Tarek (de nationalité égyptienne) a été sélectionné pour ce poste et a pris ses fonctions au PNUE/PAM le 1<sup>er</sup> septembre 2022.
- Spécialiste de la gestion de programme P3 (développement socio-économique et durable) (poste n° 31046424) : en raison du départ du titulaire précédent, qui a pris effet le 18 octobre 2022, le recrutement a été lancé et la vacance de poste a été publiée sous le numéro JO 189200 dans Inspira, la date limite de dépôt des candidatures étant fixée au 10 novembre 2022. Des entretiens ont été organisés et le dossier est en cours d'examen par le siège.
- Spécialiste de la gestion de programme P3 (QSR MED) (poste n° 31025245) : en raison du départ du titulaire précédent, qui a pris effet le 21 mai 2023, des exercices de recrutement pour un poste temporaire et un poste de titulaire ont été lancés.
- Spécialiste des finances et du budget P2 (MedProgramme) (poste n° 31039463) : M<sup>me</sup> Timea Minaei (de nationalité hongroise) a été sélectionnée pour ce poste et a pris ses fonctions au PNUE/PAM le 13 juin 2022.
- Administrateur auxiliaire P2 (Accord de coopération bilatérale avec le Ministère italien de la transition écologique) : M<sup>me</sup> Ellen Svensson (de nationalité suédoise) a pris ses fonctions au PNUE/PAM le 1<sup>er</sup> novembre 2022.
- Assistant réunions et achats G6 (poste n° 30606486) : en raison du départ du titulaire précédent, qui a pris effet le 22 août 2022, le recrutement a été lancé et la vacance de poste a été publiée sous le numéro TJO 197003 dans Inspira, la date limite de dépôt des candidatures étant fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2023. L'exercice de recrutement est terminé. Le candidat sélectionné devrait se présenter dans le courant du mois prochain.
- Assistant (gestion des programmes) G5 (projet « EcAp MED III » et projet MED II sur les déchets marins) (poste n° 31009278) : la vacance de poste a été publiée sur Inspira sous le numéro JO 181377, la date limite de dépôt des candidatures étant fixée au 28 juillet 2022. L'exercice de recrutement est terminé. Il est prévu que le candidat sélectionné se présente d'ici au 1<sup>er</sup> août 2023.
- assistant temporaire (budget et finances) G5 (projet IMAP-AMP financé par l'UE), (poste n° 30606487) : ce poste temporaire a été publié sous le numéro TJO 199600 dans Inspira, la date limite de dépôt des candidatures étant fixée au 31 janvier 2023. Le recrutement est en cours.
- Assistant d'équipe G4 MED POL/Unité de coordination (poste n° 31046426) : Le recrutement a été lancé et la vacance de poste a été publiée sous le numéro JO 190229 dans Inspira, la date limite de dépôt des candidatures étant fixée au 29 octobre 2022. L'exercice de recrutement est terminé. Il est prévu que le candidat sélectionné se présente d'ici à la fin juillet 2023.
- Assistant de l'équipe administrative G4 (poste n° 30600877) : ce poste est vacant depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021 à la suite de la promotion de M. Apostolos Apostolopoulos au poste d'assistant administratif (paiements et voyages). Le recrutement a été lancé et la vacance de poste a été publiée sous le numéro JO 207685 dans Inspira, la date limite de dépôt des candidatures étant fixée au 13 juillet 2023.
- Détachement à titre gracieux d'un expert par la France jusqu'au 31 décembre 2023 : M<sup>me</sup> Elisabeth

Chouraki (de nationalité française) a pris ses fonctions au PNUE/PAM le 15 septembre 2022.




168. Il est fait référence à la résolution adoptée par l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement le 2 mars 2022 (UNEP/EA.5/Res.13), compte tenu du principe de répartition géographique équitable, conformément au paragraphe 3 de l'article 101 de la Charte des Nations Unies, que le siège du PNUE demande au PAM de respecter en vertu du mandat et du cadre de la Convention de Barcelone. Cette résolution a une incidence sur les recrutements qui, jusqu'à présent, ont été effectués conformément aux « Recommandations concernant la structure de l'Unité MED, du MED POL et des CAR » approuvées par les Parties contractantes lors de la CdP 11 (Tunis (Tunisie), 18-21 novembre 1997), qui disposent que « le principe d'une répartition géographique équitable dans la région méditerranéenne doit être observé chaque fois que des postes nouveaux ou vacants sont à pourvoir ».

169. Les directeurs de quatre Composantes du PAM devraient quitter leur poste cette année ou au début de l'année prochaine, ou l'ont déjà fait (CAR/ASP, CAR/Plan Bleu, CAR/PAP, CAR/CPD, REMPEC). Les pays hôtes ont entamé la procédure de remplacement en consultation avec le Secrétariat, conformément aux décisions correspondantes de la CdP.

**Annexe I**  
**États financiers de 2021 et 2022**

	
<b>Trust Fund for the Protection of the Mediterranean Sea Against Pollution</b> (Fund code: 40MEL)	
<b>I. Final Statement of Financial Performance for the year ended 31 December 2021</b> (United States Dollars)	
<b>Total</b>	
<b>Revenue</b>	
Assessed Contributions	7,002,193.86
Other Revenue	305,472.90
Investment Revenue	12,328.04
<b>Total Revenue</b>	<b>7,319,994.80</b>
Employee salaries allowances and benefits	1,933,000.26
Non-employee compensation and allowances	250,498.01
Grants and other transfers	4,431,734.86
Supplies and consumables	107.22
Depreciation	2,076.34
Travel	105,636.53
Other operating expenses	710,597.02
Allowance for doubtful debt (AFDA)	40,936.50
Programme support expenses	868,129.99
Foreign Exchange Losses	590,175.08
<b>Total expenses</b>	<b>8,932,891.81</b>
<b>Surplus/(deficit) for the period</b>	<b>(1,612,897.01)</b>
<b>II. Final Statement of Financial Position as at 31 December 2021</b> (United States Dollars)	
<b>Total</b>	
<b>Current Assets</b>	
Cash and Cash equivalents	6,803,276.35
Assessed contributions receivable	618,469.23
Advance Transfers	653,216.48
Other assets	34,782.50
<b>Total Current Assets</b>	<b>8,109,744.56</b>
<b>Non-Current Assets</b>	
Property plant and equipment	3,240.25
<b>Total Non-Current Assets</b>	<b>3,240.25</b>
<b>Total Assets</b>	<b>8,112,984.81</b>
<b>Current Liabilities</b>	
Accounts payable and accrued liabilities	214,228.06
Advance receipts	3,935.30
Employee benefits liabilities	23,833.03
<b>Total Current Liabilities</b>	<b>241,996.39</b>
<b>Non Current Liabilities</b>	
<b>Total Non current Liabilities</b>	<b>-</b>
<b>Total Liabilities</b>	<b>241,996.39</b>
<b>Net of Total Assets and Total Liabilities</b>	<b>7,870,988.42</b>
<b>Net Assets:</b>	
Accumulated surpluses/ (deficits) - unrestricted	6,685,385.81
Reserves	1,185,602.61
<b>Total Net Assets</b>	<b>7,870,988.42</b>
<b>III. Final Statement of Changes in Net Assets for the year ended 31 December 2021</b> (United States Dollars)	
<b>Total</b>	
Net Assets at the Beginning of the Period	9,483,885.43
Surplus/(deficit) for the period	(1,612,897.01)
<b>Total Net Assets at the End of the Period</b>	<b>7,870,988.42</b>
 	
Miriam Nanyonga, Chief, FINANCIAL REPORTING UNIT BUDGET AND FINANCIAL MANAGEMENT SERVICE DIVISION	
United Nations Office at Nairobi ACCOUNTS SECTION Budget and Financial Management Service	
07/07/2022	



	
<b>Trust fund for the protection of the Mediterranean Sea against pollution</b> (Fund code: MEL)	
<b>I. Final Statement of Financial Performance for the year ended 31 December 2022</b> (United States Dollars)	
	<b>Total</b>
<b>Revenue</b>	
Assessed Contributions	6,477,625
Other Revenue	9,162
Investment Revenue	6,341
<b>Total Revenue</b>	<b>6,493,129</b>
<b>Expenses</b>	
Employee salaries allowances and benefits	1,637,015
Non-employee compensation and allowances	69,498
Grants and other transfers	3,106,017
Travel	146,757
Other operating expenses	99,883
Allowance for doubtful debt	130,377
Programme support expenses	668,150
Net Foreign exchange losses	658,182
<b>Total expenses</b>	<b>6,515,880</b>
<b>Surplus/(Deficit) for the period</b>	<b>(22,752)</b>
<b>II. Final Statement of Financial Position as at 31 December 2022</b> (United States Dollars)	
	<b>Total</b>
<b>Current Assets</b>	
Cash and Cash equivalents	6,422,071
Assessed contributions receivable	435,952
Other receivables	548
Advance Transfers	1,303,675
Other assets	27,837
<b>Total Current Assets</b>	<b>8,190,082</b>
<b>Non-Current Assets</b>	
Property plant and equipment	3,240
<b>Total Non-Current Assets</b>	<b>3,240</b>
<b>Total Assets</b>	<b>8,193,322</b>
<b>Current Liabilities</b>	
Accounts payable and accrued liabilities	(2,249)
Advance receipts	311,665
Employee benefits liabilities	35,670
<b>Total Current Liabilities</b>	<b>345,086</b>
<b>Non Current Liabilities</b>	
Employee benefits Liabilities	-
<b>Total Non current Liabilities</b>	<b>-</b>
<b>Total Liabilities</b>	<b>345,086</b>
<b>Net of Total Assets and Total Liabilities</b>	<b>7,848,237</b>
<b>Net Assets:</b>	
Accumulated surpluses/ (deficits) - unrestricted	6,591,929
Reserves	1,256,308
<b>Total Net Assets</b>	<b>7,848,237</b>
<b>III. Final Statement of Changes in Net Assets for the year ended 31 December 2022</b> (United States Dollars)	
	<b>Total</b>
<b>Net Assets at the Beginning of the Period</b>	<b>7,870,988</b>
Surplus/(Deficit) for the period	(22,752)
<b>Total Net Assets at the End of the Period</b>	<b>7,848,237</b>
<div style="display: flex; justify-content: space-between; align-items: center;"> <div style="text-align: center;">             Miriam Kizito            Chief, Financial Reporting Unit            BFMS, UNON         </div> <div style="text-align: center;">   <b>United Nations Office at Nairobi</b>  <b>ACCOUNTS SECTION</b>  <b>Budget and Financial</b>  <b>Management Service</b> </div> <div style="text-align: right;">           14/06/2023         </div> </div>	

**Annexe II**

**État des contributions au 30 juin 2023**

État des contributions ordinaires réparties entre les Parties à la Convention de Barcelone au 30 juin 2023

Contributions ordinaires au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée												
Pays	Contributions impayées pour 2020 et les années précédentes	Contributions impayées pour 2021	Contributions impayées pour 2022	Contributions impayées au 31/12/2022		Contributions pour 2022	Recouvrements pour 2022		Contributions pour 2023	Recouvrements pour 2023	Contributions impayées pour 2023	Recettes comptabilisées d'avance
	EUR	EUR	EUR	EUR		EUR	EUR		EUR	EUR	EUR	EUR
Albanie	-	-	-	-		3 704	3 704		3 704	3 704	-	
Algérie	146 076	59 801	-	205 877		50 469	50 469		50 469	-	50 469	*
Bosnie-Herzégovine	-	-	-	-		5 556	5 556		5 556	-	5 556	
Croatie	-	-	-	-		42 135	42 135		42 135	42 135	-	
Chypre	-	-	-	-		16 669	16 669		16 669	-	16 669	
Égypte	-	-	-	-		64 360	64 360		64 360	-	64 360	
Union européenne	-	-	-	-		142 670	142 670		142 670	142 670	-	
France	-	-	-	-		1 999 323	1 999 323		1 999 323	-	1 999 323	
Grèce	-	-	-	-		150 482	150 482		150 482	150 482	-	
Israël	-	-	-	-		259 755	259 755		259 755	-	259 755	
Italie	-	-	-	-		1 476 573	1 476 573		1 476 573	1 476 573	-	
Liban	47 512	20 367	16 669	84 548		16 669	-		16 669	-	16 669	
Libye	667 930	13 000	8 334	689 264		8 334	-		8 334	-	8 334	*
Malte	-	-	-	-		8 797	8 797		8 797	8 797	-	
Monaco	-	-	-	-		5 093	5 093		5 093	5 093	-	
Monténégro	-	-	-	-		1 852	1 852		1 852	-	1 852	
Maroc	-	-	-	-		25 466	25 466		25 466	-	25 466	
Slovénie	-	-	-	-		36 579	36 579		36 579	36 579	-	
Espagne	-	-	-	-		988 086	988 086		988 086	988 086	-	
République arabe syrienne	117 034	4 767	4 167	125 968		4 167	-		4 167	-	4 167	*
Tunisie	-	-	8 797	8 797		8 797	-		8 797	-	8 797	
Türkiye	-	-	-	-		391 252	391 252		391 252	-	391 252	
<b>T O T A L</b>	<b>978 552</b>	<b>97 935</b>	<b>37 967</b>	<b>1 114 454</b>		<b>5 706 788</b>	<b>5 668 821</b>		<b>5 706 788</b>	<b>2 854 119</b>	<b>2 852 669</b>	-

Année	2018	2019	2020	2021
Taux de recouvrement	97,82 %	97,49 %	99,33 %	98,28 %

2022	99,33 %
------	---------

2023	50,01 %
------	---------

Contribution discrétionnaire de la CE											
						Contribution attendue pour 2022	Contribution reçue pour 2022		Contribution attendue pour 2023	Contribution reçue pour 2023	Créance ouverte pour 2023
						EUR	EUR		EUR	EUR	EUR
Commission européenne						596 484	596 484		596 484	596 484	-

Contribution du pays hôte											
						Contribution attendue pour 2022	Contribution reçue pour 2022		Contribution attendue pour 2023	Contribution reçue pour 2023	Créance ouverte pour 2023
						EUR	EUR		EUR	EUR	EUR
Grèce						344 800	380 120		344 800	-	344 800

\*Les contributions impayées pour 2016 et les années précédentes ont été réduites de 42 euros pour l'Algérie, de 9 804 euros pour l'État de Libye et de 1 509 euros pour la République arabe syrienne afin que les soldes recevables qui figurent sur le tableau ci-dessus soient conformes aux comptes Umoja, tels que rapprochés en concertation avec l'Unité des contributions du PNUJ.

Remarque : Règlement financier et règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies : règlement 3.5. Les contributions et avances sont considérées comme dues et exigibles en totalité dans les 30 jours qui suivent la réception de la communication du Secrétaire général visée à l'article 3.4, ou le premier jour de l'année civile à laquelle elles se rapportent, si cette dernière date est postérieure à la date d'expiration dudit délai de 30 jours. Au